

M. Muret propose comme titre du nouvel enseignement:  
Linguistique générale et grammaire comparée des langues  
indo-européennes (Approbations)

M. Naville insiste sur l'avantage qu'il y a, pour arriver au  
but sans recourir à un changement de la loi, à parler  
d'enseignement, et non de chair.

Séance tenue à 7 heures

Le Secrétaire

Léon Mith

Séance du samedi 3 novembre 1906, à 5<sup>h</sup> 1/4

Président M. le Prof. Duproix, doyen

Présents MM. Gourds, Oltramare, Adrien Naville, Borgeaud, Seitz,  
de Saussure, Muret, de Givard, Melchard.

À propos de la lecture du procès-verbal, M. Muret dit qu'il a  
simplement proposé pour la partie de l'enseignement de M. Wertheimer qui doit  
~~croire par avoir parlé de la partie du <sup>son</sup> enseignement de linguistique générale~~  
~~étendue à ces langues indo-européennes le titre de linguistique générale, sans~~  
~~de la grammaire comparée aucun changement au titre de l'enseignement actuel de~~  
~~M. de Saussure.~~

Il signale en outre qu'à propos du cas Werner M. Borgeaud a objecté  
contre la possibilité de présenter un mémoire du prix Annuel comme thèse  
de doctorat non pas la raison en soi, qui a été invoquée par d'autres,  
mais la difficulté qu'il y avait à ce qu'un <sup>même</sup> mémoire fût jugé deux fois  
par l'Université.

M. de Saussure déclare qu'il voit qu'il ne sera à la place de la  
commission du prix Annuel que 2: 2 mémoires de M. Lichkaye et d'un  
autre. Après quelques observations de MM. Gourds, Duproix, Naville et Oltra-  
mare, important pour qu'en tout état de cause M. de Saussure soit son  
Commissaire, M. de Saussure déclare ne point insister.

Le cas Werner

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Werner, qui avait  
été lue à la séance de la Faculté du 22 juin 1906, bien qu'elle ne figure  
pas soit par mentionner au procès-verbal. Dans cette lettre, M. Werner  
s'adresse la Faculté, sous une forme incidente, de son intention de présen-  
ter comme thèse de doctorat le mémoire qu'il prépare comme pour  
le prix Annuel. Au cours de la séance indiquée, l'attention des membres  
présents avait été attirée uniquement par l'objet spécial de la lettre,  
qui était un serment tendant à ce que le manuscrit fût rendu  
au candidat après qu'il n'eût pas à en présenter une copie.

M. Melchard se rappelle avoir assisté à la séance où, les rôles,  
a été lue cette lettre. M. le Doyen, M. le Secrétaire et lui-même y  
assistent seuls encore.

M. de Givard confirme ses souvenirs.

MM. Muret et Luty ont observé que sans aucune condition la Faculté est liée par la décision implicitement prise, ~~par~~ mais ils s'abstiennent de donner leur opinion et demandant seulement que ce cas ne crée pas de précédent. Il ne fut décidé ainsi et il fut entendu que la question sera reprise sous sa forme générale et impersonnelle lors de la prochaine séance.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Monner indiquant qu'il ne publiera rien avant que l'imprimatur qui lui aura été accordée, après et il, le jury chargé de lui en faire. Il fera <sup>sur la manière dont</sup> la modification <sup>pour rendre la thèse</sup> que lui suggéreront les ~~autres~~ observations du jury ou ses propres réflexions.

Le jury de Prix Annuel.

M. Flournoy ayant refusé de faire partie du jury du Prix Annuel, M. le Doyen, après s'être enquis de son intérêt, accepte. <sup>En conséquence de M. le Prof. Dufour, qui n'est pas</sup> On s'arrangera pour le concours de M. Keller, pasteur de l'Eglise réformée allemande.

<sup>l'enseignement</sup> La chaire de la linguistique.

A propos de l'enseignement de la linguistique, M. le Doyen annonce que les articles adoptés par la Faculté ont été votés à l'unanimité par le Bureau du Sénat. M. le Président du département a déclaré ne vouloir prendre aucune décision avant les élections au Conseil d'Etat.

La reorganisation de l'enseignement de la linguistique et les programmes.

Une discussion s'engage sur les <sup>changements</sup> décisions qui corrépondent, en ce qui concerne les programmes, la reorganisation de la chaire d'enseignement de la linguistique. ~~Après~~ L'opinion est partagée. MM. Muret, Naville, de Saurer, Ottomare. Sur la proposition de M. le Doyen, deux commissions sont nommées au sein de la Faculté l'une des changements à introduire dans le programme de la langue et de la littérature et moderne, l'autre des changements à introduire dans le programme de la langue et de la littérature classiques. Sont désignés pour faire partie de la 1<sup>re</sup> Commission MM. Muret, de Saurer, et Nicoll ; de la 2<sup>e</sup> MM. Naville, de Saurer, de Sauter et Willmann.

M. Luty émet le vœu que les changements ne constituent pas une aggrégation pour le présent.

Prix Hergel

Les mémoires déposés pendant la séance précédente : « Les idées politiques de M<sup>re</sup> de Staël » ; « Poésie » ; « Programmes de l'enseignement ».

Sont désignés comme membres du jury MM. Muret, Blondel et Ritter.

La transformation de la chaire de Finances.

M. le Doyen donne lecture de la lettre de M. Winckler, l'ayant dans une précédente séance, et sans laquelle aucune décision sur la transformation de la chaire d'extension en sciences. Sans l'intérêt de la langue romane, son enseignement qui la conduira.

matérielles sans lesquelles il se trouve en fait très difficile,

M. Luty, pour ses motifs d'ordre financier, n'est pas partisan de l'augmentation du nombre de professeurs ordinaires sans l'Université. Après le développement donné récemment à l'enseignement des sciences sociales, une période de consolidation s'impose.

M. de Biard observe qu'il faut soulever une autre question, soit l'union de la compétence de la Faculté, et l'autre non. La question matérielle soit du rapport de la Faculté, qui soit rechercher seulement si de vant, oui ou non, sous un intérêt purement scientifique, former plus de complément à l'enseignement de la statistique. M. de Biard dit ensuite à M. Bozeaud si la Faculté de droit n'a pas l'intention de faire une place dans son nouveau programme aux Finances.

M. Bozeaud répond que la question de l'organisation de la partie économique du programme n'a pas encore été posée.

M. Naville, après avoir observé que la Faculté ne s'occupe pas de questions de financements, signale que c'est par la volonté de la Faculté que le chaire de Finances n'est pas devenue une chaire ordinaire. Le Département était partisan d'en faire une chaire ordinaire. — Dans deux ans, si le développement que poursuit la Faculté continue, peut être pourvoira-t-on enfin à la question.

M. ~~Munt~~ Luty pense qu'il faudrait savoir que la Faculté n'est pas favorable à la création de nouvelles chaires ordinaires pour le moment. M. Munt pense que l'on s'en, simplement : la Faculté n'est pas favorable à la transformation de la chaire de Finances en chaire ordinaire. Adopté.

L. Doctorat de M<sup>re</sup> Frettinghoff.

M<sup>re</sup> Frettinghoff indique les auteurs que, d'accord avec les professeurs compétents, elle a choisis pour son doctorat :

Histoire Economique : Ricardo, Principles of Political Economy ch. II De la rente de la terre ; XXIV de la doctrine d'Adam Smith sur la rente de la terre ; XXXII, de l'opinion de Malthus sur la rente. Turgot, Réflexions sur la formation et la distribution des richesses. Vauban, Le Dime royal.

En Economie Politique : Henry George, Progress and Poverty ; Marx, Le Capital, Troisième partie. La transformation d'une partie du profit en rente foncière. — Lavalley, de la Propriété et de ses formes primitives. Proudhon jusqu'au chapitre IX. Conclusion, ch. XXXVI.

Le programme est adopté.

Le plan de thèse présentée par M<sup>re</sup> Frettinghoff est transmis à une commission composée de MM. Waurin, de Biard et Mithand.

Exemptions.

Des exemptions sont accordées : MM. Cartier, Duferté, Eng. Charlet

Equivalences

M. Ratgaroff donne le résumé de la 1<sup>re</sup> partie de

la licence et sciences sociales, qu'il a obtenu, pour la licence de philosophie. Rejeté. Mais on lui expose qu'en la licence et sciences sociales il pourra se présenter à la doctorat en philosophie.

Cas Goldblum

M. M. Goldblum demande à être dispensé de 1<sup>er</sup> examen de la licence en sciences sociales. On lui accorde la réduction d'un semestre.

Cas Tolsch

M<sup>me</sup> Esther Tolsch a obtenu un certificat d'inscription en Russie. Elle demande son immatriculation. M. le Doyen verra le certificat, s'il s'agit d'un certificat d'Etat, accorde.

Cas Encherloff

M. Michel Encherloff demande à se présenter à la licence de la licence en sciences sociales de mars. Accordé.

Le Secrétaire  
H. Michel 7

Séance du 21 novembre 1906, à 5<sup>h</sup> 1/4, Salle du Sénat

Présidence de M. le Prof. Duproix, doyen

Présents : MM. Gourd, Bonnier, Adrien Naville, de Orue, Murat, de Sanson, Nicolle, de Girard, Putz, Melham.

Doctorat Ferrère

M. le Doyen donne lecture du plan d'une thèse de doctorat <sup>en</sup> sociologie sur le sujet suivant : l'ideal moral comme objectif de toute éducation et de toute sociologie pratique, plan soumis à la Faculté par M. Ad. Ferrère, licencié en sciences sociales.

M. Naville fait observer que les matières traitées dépassent sur le cadre de la sociologie.

M. Gourd signale que M. Ferrère s'inscrit sur l'article du programme de la licence et sciences sociales, 2<sup>e</sup> partie, section A, qui comprend le programme de l'Education. La thèse de la thèse répond bien au programme, mais le sujet traité ne correspond pas exactement au titre ; et d'ailleurs si large qu'il paraît impossible que le candidat, en le traitant, fasse un travail véritablement sérieux, personnel et fructueux.

M. de Girard note qu'en formant au mot sociologie un sens aussi large, on peut tout englober sous cette notion ; et M. Murat, qui s'appuie sur le raisonnement du candidat, on pourrait dans une thèse de sociologie <sup>en sociologie</sup> traiter un sujet de philosophie, car la philosophie est au programme <sup>de la licence</sup> (sciences sociales). M. Nicolle croit que du point de vue du droit on ne peut présenter au candidat de choisir le sujet proposé, mais <sup>il estime</sup> qu'on doit lui faire comprendre qu'il est de son intérêt de le restreindre.

Après une observation de M. Naville qui signale que le programme de doctorat en sociologie exige que le sujet soit pris dans « le champ des sciences sociales », il est décidé que le candidat sera invité à restreindre le sujet de sa thèse et à en accorder le



Reinson de Profumo. &c.

liens à savoir soci-  
touchant la <sup>photologie</sup> ~~topologie~~

colle' proprium Sociologiae.

M. <sup>Adrien</sup> Naville a adressé au doyen un rapport au nom de l. commission composée de MM. de Laussane, de Giers, Milhaud et Adrien Naville. En voici les conclusions :

1° La commission pense que pour le moment tout au moins l'épreuve de phonologie ne doit pas être remplacée à l'examen oral par une autre épreuve. Il n'y aurait donc plus, aux épreuves orales du premier examen, que quatre interrogations.

2<sup>e</sup> La commission pense que l'épreuve élémentaire de français imposée aux candidats sous le français n'est pas la langue maternelle doit sembler plus sévère. A cet effet la commission propose

a) S'ajouter à la fin de l'article 4<sup>e</sup> du règlement ce mot : et une  
explication : lire ouvert d'un test français.

c) S'efforcerait de contester en question mon confinement qui est prioritaire  
Surtout à cette époque.

Cette conférence releva-t-elle du Séminaire & français moderne ou  
sur-tout est instituée en dehors & lui? Le congrès n'a pu en  
pouvoir trancher cette question.

M. Muret approuve la commission d'avoir cherché à élargir les  
candidats la commission de français. Mais il estime que la commission n'est  
pas allée assez loin. Il faudrait établir une œuvre de français commun aux  
étrangers et aux nationaux, une explication de textes. Ce serait excellent pour  
fortifier la culture générale de tous le même de nos élèves qui sont sortis de notre  
Collège.

M. Bonnet insiste sur l'insuffisance de l'commission de l'Académie française chez les étrangers. ~~Si~~ Nous serons, par une disposition de proposition, bien fâché comprendre que nous n'aurions pas une ~~instruction~~ ~~pas~~ que l'on obtienne un de nos diplômes si l'on ne parle français. Si la proposition de M. Murat est adoptée, sans espérer d'efficacité pour les candidats de l'Académie française et pour les étrangers seraient nécessaires.

M. De Gué appuie l. proposition de l. commission tendant au renforcement de l'examen élémentaire de français. Il est en outre partisan de l'incorporation à l'examen non pas d'un examen de français - car cela sortirait du cadre d'un examen de sciences sociales - mais d'une explication d'auteurs portant sur un texte ayant un caractère sociologique, historique ou économique.

M. de Biond constate que l'inscription en préfixion de l'expression préliminaire d'une explication à l'écrit, ou d'un texte français, n'est qu'une collocation de la collocation. Il est sympathique à la

proposition de M. Maret, mais formulée sans réserve : 1<sup>re</sup> il faudrait 2 épreuves différentes pour les nationaux et les étrangers ; 2<sup>e</sup> l'exécution de l'essai, au point de vue de l'économie de nos programmes de sciences sociales, mais la licence à cet égard sur le même pied que la doctorat.

M. Nicolle juge l'épreuve éliminatoire suffisante, à condition de lui donner plus de sécurité.

M. Milhaud expose la proposition de la Commission. Il demande si le Séminaire de français moderne pourrait noter que la Commission, voulant faire connaître mieux les étrangers la commission de français, s'est préoccupée aussi de leur assurer le moyen de s'insérer dans la Commission de cette langue, et s'en est-il demandé si le Séminaire de français moderne pourrait organiser la conférence préparatoire demandée par la Commission.

M. Bousin <sup>répond</sup> & dit que la Commission du Séminaire lui son possible pour donner satisfaction à cette demande, si la Faculté juge à propos de le lui permettre.

Après de nouvelles explications de M. Maret appuyant sa proposition, cette proposition, mise aux voix, est adoptée par 4 voix contre 3.

M. Maret <sup>dit qu'il</sup> regretterait que sa proposition se trouvât acceptée par un vote de surprise, la Faculté étant en ce moment très réduite, et les acceptants étant, outre lui-même, trois philologues. Il propose un nouveau vote dans une autre séance.

Observations de M. M. de Cuiat, Naville, De Cuiat. M. Maret propose de consulter S. Ex. la Commission du Séminaire de français sur la création possible de la conférence préparatoire.

M. Lütz, président de la Commission du Séminaire, dit que le Séminaire ne peut délibérer sur cette question avant d'y être formellement invité par la Faculté. Cette création n'est pas immédiatement de la compétence. Cette conférence serait formellement une annexe du Séminaire, car les conditions d'admission leur feroient partie du séminaire s'opposeraient à l'incorporation pure et simple de ces étudiants à la Faculté.

La Faculté décide de renvoyer à la Commission la proposition Maret ; en même temps elle consulte la Commission du Séminaire sur les voies et moyens pratiques.

M. Maret rapporte pour la Commission de la

Le livre de l'Étudiant

Demande Léale.

Le Cas Ferré

Thèse Léale.  
Doctorat

Création

Création d'un laboratoire  
de phonétique

Le livre de l'Étudiant et le livre moderne. La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

(Comité de patronage des étudiants étrangers)  
M. le Doyen transmet une demande de ~~l'usage~~ <sup>l'usage</sup> pour l'usage de différents facultés sur la publication d'un livre de l'Étudiant semblable à celui de Lausanne. M. de Gru et M. Muret se déclarent peu sympathiques à cette idée.

Lettre de M. E. Léale, annonçant qu'il présentera sa thèse le 22 novembre après s'être vu permis de la publier. La demande n'est pas admise.

Le livre de l'Étudiant.

Le Secrétaire.

(Millet)

Séance du 12 décembre 1906, à 4 heures de l'après-midi, Salle du Sénat.

Présidence de M. le Prof. Duproix, doyen.

Présents MM. de Girard, Muret, de Lausanne, Bonnard-Bouvier, De Gru, Lutz, Ad. Naville, Milhaud.

Lettre de M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Ferré; la liste d'auteurs présentée par M. Ferré pour son doctorat est acceptée.

M. Muret demande si le doyen a eu connaissance directement des articles publiés par le journal, et dont l'un a trait à la mise en coupe de M. le Prof. Rodier, l'autre à l'incorporation de la linguistique à l'enseignement de M. de Lausanne. M. le Doyen répond négativement.

Débat d'une thèse de M. Léale sur la Criminalité. Est nommé pour l'examiner une commission de composition de MM. Gautier, Wharini et Milhaud, à servir comme présidents.

En ce qui concerne les épreuves du candidat, <sup>M. le Doyen</sup> ~~on~~ <sup>plus</sup> demandera de lui formuler, de lui donner la forme de propositions.

M. Bonnard présente ses félicitations à M. le Prof. de Lausanne pour l'extension prise par son enseignement. M. le Doyen s'associe à ces félicitations.

M. Bonnard fait une proposition relative à l'organisation d'un laboratoire de phonétique expérimentale dont M. de Lausanne aurait le patronage. Il faudrait acquiescer les appareils inventés par l'abbé Rousselot, et ~~se charger~~ <sup>organiser</sup> des exercices analogues à ceux qui sont pratiqués à Paris, à Nancy et à Genève. Un ami d'un de la Faculté pourrait être prochainement envoyé en mission au Laboratoire de

Collège de France pour s'y initier au maniement de l'appareil. La Société Académique, dont le président a été consulté officieusement, serait disposée à assumer les frais de cette mission et de l'acquisition de l'appareil.

M. Muret approuve la proposition à condition que l'on puisse trouver l'homme qui aura la compétence nécessaire pour M. de Gruy faire dans le même sens. M. de Saussure, voit de mauvais œil la proposition de M. Bouvier. Il voit dans la phonologie une science auxiliaire de la ~~linguistique~~ <sup>linguistique</sup> (Sont les concours faut lui être fort précieux). Il voudrait toutefois insister sur les différences profondes qui séparent les questions phonétiques des questions linguistiques. Il pense, comme les précédents orateurs, que la difficulté sera de trouver l'homme compétent, et que cette dernière question doit être résolue avant que l'on ne crée l'institution.

Sur la proposition de M. le Doyen, une commission nommée, composée de MM. Bouvier, de Saussure et Muret, qui est chargée d'étudier la proposition Bouvier et les moyens pratiques de sa mise à exécution.

Docteur Fritschhoff.

M. Wharier rapporte, au nom de la commission composée de MM. de Gruy, Wharier et Michaud, sur le sujet de thèse de Docteur présenté par M. de Fritschhoff. Cette thèse traitait des anticonisations existant entre l'individu et la collectivité dans le domaine de l'impôt, de l'instruction obligatoire et du service militaire, et des moyens de résoudre ces anticonisations. La Commission et la Faculté constatent que le sujet entre dans le cadre défini par le règlement. Le rapporteur, en l'informant, attire son attention sur le candidat sur les difficultés du sujet, et sur l'urgence de l'apporter une argumentation et une documentation solides, telles qu'elles n'apparaissent pas dans le travail soumis à la Faculté.

Pour une nouvelle mission Nicol.

M. M. Fr. Garsy, Paul Maurand, L. Micheli, Paul Oltramare, F. de Saussure, Leopold Favre, informant la Faculté qu'un comité s'est constitué pour organiser une nouvelle Mission Nicol en Egypte. Le comité se propose de soumettre à la Société Académique un subside. Il prie

~~L'Université~~ L. Faulté. Il voudrait bien ou bien admettre la Société Académique une session semblable, ou bien ~~Il~~ voudrait bien appuyer sa propre session.

Cette session solution est adoptée.

L'enseignement de la linguistique et la révision des programmes de licence en lettres classiques et modernes.

M. Murat rapporte au nom de la Commission composée de MM. Nicol, de Sanson et Murat. Sur la proposition de la Commission, et après une discussion à laquelle prennent part MM. Murat, de Sanson, de Brun, Lutz, L. Faulté adopte les modifications suivantes :

I Licence en lettres classiques. (1) <sup>(voir plus bas)</sup>  
Epreuves orales.

Licence en lettres modernes

2 et 3 Explication de deux textes de la langue étrangère choisis pour la 2<sup>e</sup> épreuve écrite.

A noter en note :

Dans ces épreuves le candidat doit prouver qu'il est initié à la grammaire historique et aux méthodes de la critique des textes. Si la langue est l'allemand ou l'anglais, le plus ancien texte pourra être ~~choisi~~ au choix du candidat un texte veul anglais, veul haut allemand, gothique ou norrois.

6 Une interrogation sur la linguistique générale ou sur une dernière littérature étrangère enseignée à la Faculté.

Pour les auteurs :

En tête de : Auteurs allemands un texte de la 1<sup>re</sup> période, et en tête de Auteurs anglais un texte de la 1<sup>re</sup> période.

Le nombre des textes sera porté de 8 à 10

~~Remarque~~

Licence en lettres classiques

→ (1) : 5 : une interrogation sur l'archéologie grecque et romaine ou sur la grammaire historique de grec et de latin

6. Une interrogation sur la linguistique générale ou l'explication d'un texte sanscrit.

Les épreuves 5 et 6 peuvent être remplacées par une interrogation sur la grammaire comparée des langues indo-européennes.

II Licence en lettres modernes.

Epreuves orales. (Voir plus haut)

M. Murat expose que la commission a approuvé, au cours de sa 4<sup>ème</sup> session, son projet de création

nom de l'année M. de Saussem donner  
4 ou 5 heures, au lieu de 3 qu'il soit. M. M.  
Muret et Nicot - à l'insu de M. de Saussem - se  
sont mis d'accord pour donner à la Faculté l'ordre  
d'inscrire les remerciements à M. de Saussem, en  
suite de faire une démarche auprès du Doyen pour  
pour que le nouvel enseignant de M. de Saussem  
comprene au moins 6 heures.

M. de Saussem remercie ses collègues. En ce  
qui concerne la démarche proposée, il prie la  
Faculté de l'écarter. Il sait que l'acte de  
consentement <sup>(est signé, qu'il)</sup> ~~(contient)~~ 5 heures d'enseignement,  
et demande que rien ne soit tenté pour y apporter  
une modification. Il estime qu'en fournissant  
4 ou 5 heures au lieu de 3 il a accompli  
un service facile.

M. Lutz, président de la Commission <sup>de l'enseignement</sup> de l'École  
moderne, présente la proposition faite par cette Commission -  
sion comme suit: il demande que lui a été  
la Faculté.

Une conférence à l'usage des candidats à la  
Licence et Sciences Sociales serait instituée moyennant  
une garantie contre un déficit éventuel. Cette  
conférence serait annexée au séminaire, mais  
n'en ferait pas partie.

M. Naville propose que la question revienne devant  
la Commission chargée d'étudier la revision du  
programme des licences sociales. Vu la possibilité  
sans défaut, il serait proposé d'admettre que la  
conférence fût obligatoire.

M. Muret signale que, pour l'examen, la  
Commission acceptera de le faire passer, mais  
ne propose rien.

On s'en va à cette question et à la  
présentée à la Commission.

- M. César Hochstetter demande s'il pour-  
rait faire un cours en allemand sur la  
musique.

Après un échange d'idées on décide de lui demander  
des les titres, la question de la langue étant

Demande Hochstetter.

Equivalences

Exemptions

réservee.

M<sup>lle</sup> Valancien, ~~du séminaire de français moderne~~ <sup>fait</sup> ~~de français moderne~~, donne une demande qui est renvoyée à la Commission du Séminaire.

M. Mongenet présente une demande d'exemption pour son fils (accordé) et pour sa fille (à examiner).

Séance du 19 Décembre 1906, à 5 h., Salle du Sénat.

Président M. le Prof. Duproix, Doyen

Présents MM. De Gué, De Gué, Adrien Naville, Maurians, Redard, Bernard Bourcier, Murat, Melhaud.

Le propos de la lecture du Procès-Verbal, un échange d'observations a lieu entre M. Murat et M. Redard. Il est noté que pour la lecture des lettres modernes, à l'oral, le nombre des <sup>autres</sup> ~~lettres~~ devra être augmenté, et en principe être élevé de 8 à 10, sans toutefois que ce nombre de 10 <sup>autres</sup> ~~lettres~~ ait rien d'absolu.

Séance et-séances suivantes.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M<sup>lle</sup> Naville, présidente de la Commission chargée d'étudier la revision du programme de la lecture et-séances suivantes. La Commission avait été chargée d'examiner une proposition de M. Murat tendant à remplacer la philologie supprimée par une explication de textes. La Commission, pensant qu'il importe d'alléger l'examen jusqu'à un bout chargé, se prononce contre cette proposition.

Après un échange de vues auquel prennent part M<sup>lle</sup> Naville, <sup>et M. Murat, bien que non convaincu, n'insistant pas,</sup> rapporteur, et MM. De Gué, Murat et Melhaud, il est décidé que la philologie ne sera pas remplacée.

La commission de préparation à l'examen éliminatoire de français.

La Commission avait été chargée aussi d'étudier la question d'une garantie à donner au Séminaire de Français moderne pour la couvrir contre les risques éventuels que pourrait lui faire courir l'organisation de la conférence destinée à la préparation de l'examen éliminatoire de français.

La Commission se prononce pour en faveur d'une somme de crédit maximum de 200 fr. au Département.

M. le Doyen demande qu'au début au moins la Faculté prenne ces risques à sa charge.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bernard Bourcier, Murat et Naville, il est décidé que la Faculté assumera ces risques pour le semestre d'été.

L'examen éliminatoire de français

Toujours la constitution du jury appelé à faire passer l'examen éliminatoire de français, la Commission fait la proposition suivante :

Le jury comprendra : deux professeurs de la Faculté et le directeur de l'enseignement du séminaire.

M. Bernard Bonnier présente cette autre proposition :

Le jury comprendra un membre désigné par le Séminaire et deux ~~membres désignés par les~~ professeurs de la Faculté, l'un des deux devant faire partie du Séminaire.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bernard Bonnier, Naville, D. Gu, D. Guind, Dupont et Michard, la proposition de l'enseignement est adoptée.

*Texte de*  
Les textes du programme.

En ce qui concerne les textes de textes des professeurs, M. Naville propose, pour désigner le Doyen, que l'on désigne un professeur chargé de les recueillir.

M. Bernard Bonnier signale l'existence de Bureau du Sénat de demander l'institution d'un Chancelier de l'Université, projet qui semble avoir beaucoup de chances d'aboutir. Il pense que la tâche mentionnée, consistant à réunir les textes des professeurs, devra entrer dans les ~~autres~~ attributions du chancelier. Il prie M. le Doyen de bien vouloir et la Faculté de bien vouloir se préoccuper des attributions à insérer dans le décret sur l'Charge de Chancelier.

M. Mazet se met à la disposition de M. le Doyen pour <sup>recueillir</sup> l'impression des textes.

La réforme des programmes. Période de transition.

M. Mazet fait observer que si la modification introduite dans le programme de la licence ès-lettres peut entrer immédiatement en vigueur - pourvu qu'on s'est bien à supprimer une branche - il n'en est pas de même pour les deux autres licences, pour lesquelles il faut envisager une période de transition. Il fait la proposition suivante :

« Le nouveau règlement entre immédiatement en vigueur, avec toutes ses conséquences, notamment en ce qui concerne le nombre des textes prescrit pour le 2<sup>e</sup> examen de la licence ès-lettres, outre des lettres modernes. Toutefois les candidats pourront encore, durant l'année 1907, passer et examens conformément au règlement de 1902 ».

Cette proposition est adoptée.

Séance levée à 6 heures.

Le Secrétaire *L. Mazet*



Séance du vendredi 11 janvier 1907, à 4 heures, salle  
des professeurs

Président M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents MM. A. Maréchal, De Gué, de Laussure, Seitz, Bourgeois, Rétter,  
Milhaud.

Demande de congé de M. le  
Prof. Gourd.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> Gourd lui faisant part  
d'un accident nouveau dont a été atteinte son mari et demandant pour lui  
un congé jusqu'à la fin du semestre d'hiver.

M. le Doyen a été auprès de M<sup>me</sup> Gourd l'interprète du sentiment de  
chagrin de tous les professeurs de l. Faculté.

M. le Prof. De Gué remercie M. le Doyen d'avoir ainsi traduit ses senti-  
ments aussi profondément éprouvés par tous.

Le congé demandé fait l'objet d'un <sup>très</sup> favorable, voté à l'unanimité.  
Il est décidé que M. Gourd ne sera pas remplacé pendant cette  
période de congé.

Demande de congé de  
M. le Prof. Nicol.

M. le Prof. Nicol demande un congé jusqu'à la fin du  
semestre d'hiver en vue d'une mission en Egypte qui lui a été  
offerte par le Conseil Administratif.

L. Faculté émet un <sup>très</sup> favorable, à l'unanimité.

Une discussion s'engage sur la question de savoir s'il  
y a lieu de pourvoir à un remplacement, discussion égayée  
par M. le Doyen, M. Bourgeois Bourrier, M.  
Nicol, M. de Laussure, M. de Gué.

M. Bourrier ayant tout particulièrement attiré l'attention  
de l. Faculté sur l'inconvénient qu'il y aurait, à l'heure  
où l'importance des études classiques et des langues anciennes  
prend une importance de plus en plus grande, à ce qu'il ~~soit~~ <sup>soit</sup> ~~semblable à un~~  
~~manque mal informé l'enseignement de M. Nicol fût~~  
complètement interrompu, il est décidé qu'un <sup>pour</sup> ~~partie~~ <sup>pour</sup>  
et enseignant M. Nicol sera suppléé, — pour l'expli-  
cation des textes.

Le nom de M. Nicol fût est débattu en comité, mais  
l. Faculté a été convaincu par M. le Prof. Seitz, qui  
a bien accepté <sup>et se charge</sup> de l'expliquer le Philo<sup>logie</sup>, — à la  
condition que M. Nicol et arrangement soit assés  
à M. Nicol.

Remplacement de M.  
Gourd dans le jury  
du jury Annuel.

La Commission chargée de donner le Prix Annuel a  
trouvé pour le concours de M. le Prof. Gourd,  
M. le Doyen a été servi de service à M. Maréchal  
et à M. Flournoy s'y acceptant à le remplacer.  
Tous deux ont refusé.

M. Naville prof., comme remplaçant, le secrétaire de la Faculté.

Celui-ci, membre de deux commissions chargées d'étudier les thèses de doctorat, tout en se tenant à l'information de la Faculté, en cas de besoin, le prie de faire un effort pour trouver un autre remplaçant.

Il est décidé que M. le Doyen s'adresse à M. B. L. pour, puis à M. Duboy, et finalement à M. A. Raymond, bibliothécaire à la Bibliothèque Centrale de Lausanne.

Proposition de M. A. Naville  
relative aux dépenses des  
mémoires

M. Naville fait observer que le salaire imputé à la Commission chargée d'examiner les mémoires dépasse au prix actuel est insuffisant. Il demande qu'il soit accru.

M. le Doyen le propose sans la même sans.

M. Bernard Bonnier, recteur, signale que le Bureau de l'Université se préoccupe de cette question, sous une forme plus générale. Une proposition tend à fixer la distribution des prix universitaires au 5 juin. M. le recteur veut however reconnaître l'avis de ses collègues de la Faculté de Lettres.

Cette proposition, qui permettrait d'établir une loi relative aux dépenses des mémoires et la distribution des prix, donne un accueil unanimement favorable.

Prix Hentisch

M. Rötter rapporte sur le prix Hentisch, en nom de la commission composée de MM. Muret, Danel, Loret et du rapporteur.

Un prix de 250 fr. est accordé à M. William Martin, auteur d'une étude sur la "Politique de M. de Staël". Un premier accessit de 100 fr. à M. Anton. Nussbaum, auteur de Poésies. Un second accessit de 50 fr. à MM. Fudman, Florinetti et Jacques Coll, auteurs en collaboration d'un ouvrage de géographie de l'Europe.

M. Rötter rapportera

M. Naville <sup>donne des indications</sup> rapporte sur le prix Humbert, en nom de la commission composée de MM. Courd, Henri Mermet et Naville.

Un prix de 2000 fr. sera accordé

M. Naville rapportera.

Différents listes de textes pour 1908 sont adoptées.

Prix Humbert

Listes de textes

La Suppl.  
Ratier.

La Suppl.  
Nicole.

Les prog.  
S'ôte.

Le complément de M.  
le Prof. Rosier

M. le Prof. Rosier, Conseiller d'Etat, propose comme remplaçant pour le semestre d'été M. Emile Chaux, qui fera un cours de 2 heures sur la Géographie Économique générale de l'Europe.

La Faculté émet un vœu favorable. M. le Doyen fera remarquer à M. le Prof. Rosier que la Faculté n'estime pas qu'un enseignement aussi important que celui de la géographie <sup>puisse</sup> ~~soit~~ être ramené à deux heures pendant plus de deux heures d'un semestre.

Docteur en M.  
Jean Corvi

M. Jean Corvi, docteur en M., fait se présenter au docteur en lettres, qu'on lui a accordé l'équivalence de son diplôme de licencié en lettres de l'Université de Lausanne avec le diplôme de licencié en lettres de l'Université de Genève.

L'équivalence lui est accordée, mais en raison <sup>supérieure</sup> seulement des études <sup>supérieures</sup> qu'il a faites à Baccarat.

Docteur en M.

Maurice Baud

M. Maurice Baud, docteur en M., est nommé comme privat-docent.

Une commission est nommée, composée de M. M. A. Naville, de Genève et Vallée, qui sera chargée, selon la proposition de M. Bernard Bonnier, d'examiner une dissertation que M. Maurice Baud ~~doit~~ lui soumettre.

Séance du vendredi 18 janvier 1903, à 6 h., Salle du Sénat.

Présidence de M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents MM. A. Naville, Lutz, Muret, et Lüsser, Milhaud

La Suppléance de M. le Prof.  
Rosier.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Rosier, Conseiller d'Etat, remerciant la Faculté de son vœu favorable relatif au choix de M. Emile Chaux, et lui notifiant la désignation définitive de M. Chaux.

La Suppléance de M. le Prof.  
Nicole.

Lecture également d'une lettre de M. Nicole, qui se félicite vivement que M. le Prof. Lutz veuille bien le suppléer pour l'explication d'un texte, et lui en exprime sa gratitude.

Les programmes du semestre  
d'été.

Les programmes des semestres d'été sont lus et adoptés.

D'autre part, M. le Doyen fait constater que les textes pour 1908 sont maintenant au complet.

M. le Professeur Muret présente une série de modifications de forme relatives au programme de licence ès lettres. Après discussion, et avec quelques amendements, ces modifications sont adoptées. — ~~Il est ensuite~~ <sup>Il est ensuite</sup> les textes ont été au texte sont soumis au Bureau de la Faculté. Signé.

Le 21 janv. à 7 h. 1/2

Le Secrétaire

L. J. Miller

Séance du vendredi 25 janvier à 6 heures, Salle du Sénat.  
Présence de M. le Prof. Duproix, Doyen  
Présents MM. les Prof. Muret, Abrien Naville, Bourcier, Dupuis, Milhaud.

Le programme de licence ès lettres.

M. le Doyen signale que les modifications de forme relatives au programme de licence ès lettres ont été adoptées par le Bureau du Sénat.

Les programmes de semestre  
d'été.

En cours de la lecture des programmes de priv. l. 1<sup>re</sup> année, M. le Doyen attire l'attention de la Faculté sur le lib. donné par M. Karmen : le confession, proseminaire des sciences sociales.

La Faculté refuse à titre.

Les autres programmes sont adoptés.

M. le Doyen met la Faculté au courant d'un projet relatif <sup>à la distribution des</sup> au dépôt des mémoires et <sup>aux prix universitaires</sup> (prix universitaires). Les mémoires seraient déposés au plus tard le 31 décembre et les prix seraient distribués le 5 juin.

Le dépôt des mémoires pour  
les prix universitaires.

M. le Prof. Naville fait observer que pour certains prix & pour lesquels les mémoires sont courts on pourrait peut-être donner plus de latitude aux candidats.

M. Milhaud pense qu'il est bon que les candidats soient obligés de remettre leurs mémoires le 31 décembre au plus tard, afin qu'ils n'y consacrent pas leur temps pendant tout un semestre, que d'ailleurs il est très avantageux pour les professeurs d'avoir pour la correction lecture des mémoires un délai de cinq mois, avant lequel il serait malheureux de renoncer.

M. Muret approuve cette manière de voir.

M. Naville demande que du moins M. le Doyen signale au Bureau du Sénat que la Faculté a examiné la question. Il est donc en effet que la Faculté a examiné la question de la fixation de la date du dépôt des mémoires et de remettre

sur Faculté, et qui n'en ont pas souvent l'usage de leur droit pécuniaire.

Adopté.

M. Muret propose sous petites modifications de forme au programme de la licence es. l. l. l. Adopté. M. L. Doym a ~~consulté~~ <sup>présenté</sup> ses propositions sur ces modifications à Lénar, qui est d'accord.

M. Muret donne lecture du texte pour le programme de 1908. Les textes sont acceptés.

M. L. Doym exprime ses remerciements à M. Muret pour le programme concouru qu'il lui a donné.

M. Muret pense qu'il serait bon de communiquer les changements apportés au programme de la licence es. l. l. l. Il est décidé que M. L. Doym convoquera les étudiants, auxquels M. M. Muret et de Lénar donneront les explications nécessaires.

Pour les candidats à la licence es. l. l. l. de l'année prochaine, on les informera de l'organisation et de la conférence de français afin de leur attirer l'attention sur les ~~exigences~~ <sup>conditions</sup> exigées et l'examen, dont le programme sera élucé.

M. Albert Riedlinger, qui a la maturité classique de Schwyz, et qui a fait 4 années de théologie à Einsiedeln, demande un équivalent d'un semestre ou tout au moins qu'on reconnaisse l'intégrité de son semestre <sup>en vue de la licence es. l. l. l. classique et moderne</sup> car pour raison de santé il n'a pu s'inscrire que tardivement.

Il sera admis à se présenter aux examens de juillet 1907.

M<sup>lle</sup> Mabel A. Conell demande à être immatriculée en vue du séminaire de français. Accordé.

M. Willy Hasting, élève d'une école et d'un séminaire théologique moral obtient également son immatriculation.

M. Bion, candidat au doctorat en philosophie, est renvoyé pour examen à M. Naville.

M. Taron, ancien pasteur, demande à se présenter au baccalauréat es. l. l. l. aux mêmes conditions que les candidats qui possèdent la maturité de collège. Adopté.

Lean lue : 7 h 1/2

la session

Lean M<sup>lle</sup>

Séance du Samedi 23 janvier 1907, à 5h., Salle de Sénat.  
 Présidence de M. le Prof. Duproix, Doyen  
 Présents MM. le Prof. Bernard Bonnier, Seitz, Naville,  
 S. Saussure, Michaux.

Demande de Prof. de M. Gourd

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de Madame Gourd qui  
~~fait part de l'informe que M. le Prof. Gourd ne sera selon toute proba-~~  
~~bilité pas en mesure de reprendre son enseignement au semestre d'été,~~  
~~et qu'il est certain que pour la désignation d'un suppléant la Faculté~~  
~~demande un conseil~~  
 M. Gourd recommande vivement, comme suppléant, M. Werner.  
 La Faculté ajourne son vote à <sup>la</sup> prochaine séance, la question  
 n'ayant pas pu être portée à l'ordre du jour.

Rapport sur le Prix Annuel

M. Naville le Doyen rapporte, au nom de la Commission  
 composée de M. le Prof. Balgioni, de M. <sup>(P. Beyer)</sup> ~~(M. L. P. Keller)~~, et  
 Michaux, et M. le Prof. S. Saussure <sup>et de lui-même</sup>,  
 sur le concours Annuel.

Deux mémoires ont été présentés à la Commission l'impression  
 la plus favorable, celui de M. Werner et celui de M. Seitzhoye.  
 Une majorité s'en est formée en faveur de M. Werner,  
 mais la Commission unanime a regretté  
 que les conditions du Prix ne lui permettent pas de  
 récompenser les auteurs des deux mémoires.

Séance est terminée d'une lettre de M. Beyer, qui  
 avait envoyé à la Commission son vote par télégramme.  
 M. Beyer a donné son vote au même titre de M. Werner,  
 mais il salue que dans sa pensée le mémoire de M.  
 Seitzhoye, très remarquable, n'est que fort peu détaché par  
 celui de M. Werner.

M. S. Saussure demande que le rapport fasse bien  
 ressortir la valeur du mémoire non couronné. Appuyé par  
 M. Naville. Il est ensuite décidé que l'acte de distribu-  
 tion aura lieu le Samedi 2 mars à 4 heures, à la  
 45.

Laboratoire phonétique  
 expérimental

M. Bernard Bonnier rapporte au nom de  
 la Commission, composée de MM. S. Saussure,  
 Michaux et de lui-même, qui a été nommée pour  
 étudier la question de la création d'un laboratoire  
 phonétique expérimental, la Commission demande  
 que la Faculté, avant de se prononcer définitivement  
 sur cette création, envoie à Paris en mission à  
 Paris une personne qui étudierait au Collège de

Franchi les méthodes et les apprécier l'abbé Roussel et Lenoir  
ensuite un rapport à la Faculté. Les salaires nouveaux, 500 à 600 fr., seront versés à la Société Académique.  
La Commission a fixé son choix sur M. Alexis François, qui  
parait, en raison de ses études antérieures, particulièrement  
qualifié.

Après une discussion à laquelle prennent part MM.  
Litz, Neville, de Sanson, Bernard Bouvier et Dupoux,  
la proposition de la Commission est adoptée, sous cette réserve  
que c'est la Commission même, et non la Faculté,  
qui confiera à la personne qu'elle jugera bon la mission dont  
loguella la Faculté demandera sa sanction à la Société  
Académique. ~~à la Société Académique~~

Doctorat Léal

M. Milhaud rapporte au nom de la Commission, chargée  
de composer le M. M. Wharrie, Cantier et de lui-même, chargé  
d'examiner la thèse de M. Léal. La Commission demande  
avant de se prononcer définitivement <sup>un principe favorable</sup> de quel côté de la question de philosophie ou de sciences  
qu'on lui assigne une spécialité, M. Clérida ou M. Clérida.  
La Faculté décide qu'on s'en tiendra à M. Clérida de par la partie  
de la Commission.

Doctorat Bion

M. le Prof. Adrien Neville rapporte sur un plan de  
thèse de doctorat de philosophie, présentée par M. Bion, sur  
la détermination du jugement de valeur. <sup>M. Neville a demandé</sup> ~~Il est favorable à~~  
~~l'adoption de la thèse~~ Au candidat de limiter le champ de quelques traités

Doctorat Dupoux.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Roussin  
Dupoux, relative à la candidature au doctorat de philosophie.  
Le vote s'ensuit favorable et adopté.

Séance du Samedi 2 mars 1907, à 8 h., Salle du Pinet  
Présidence de M. le Prof. Dupoux, Doyen.

Présent M. M. les Prof. Rector, Muret, de Girard, Litz,  
de Sanson <sup>Abbaye</sup> Neville, Bernard Bouvier, Oltramare, Milhaud.

Le rapport sur le Prix  
Annuel.

La séance de la Faculté a lieu à l'issue de la séance de distribution  
des prix Annuel. A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Muret  
s'élève du contraste existant entre les appréciations <sup>faites</sup> (élogieuses) qui ont été  
~~faites~~ émises à la Faculté par les représentants de la Commission et  
le jugement porté par M. Balavoine dans son rapport. M. Muret sou-  
haite que le rapport en fût imprimé qu'avec des modifications  
atténuant la vivacité de diverses appréciations. Une discussion s'engage,  
à laquelle prennent part MM. Oltramare, Neville et Sanson,

~~Le Prof. Courd~~  
~~Le Prof. Courd~~  
Rette, Bernard Bonna, Duproix. Le ~~sentiment~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~faculté~~  
traduit par M. Muret a été généralement éprouvé. Toutefois,  
en raison notamment du grand service que M. B. Bonna a  
rendu à la Faculté en acceptant de faire partie de la commission  
en remplacement de M. Courd, la Faculté décide de passer à  
l'ordre du jour.

Inscriptions pour la Licence

M. le Doyen donne communication du ~~rapport~~ d'inscription  
pour la Licence.

Cours de lettres classiques : 2<sup>e</sup> Exam. M. Martin Victor  
Girard ; 1<sup>er</sup> exam. M<sup>lle</sup> Wittmann, Marie-Paul. Elise,  
allemande ; M. Rocher Léopold, Girard.

Les professeurs internes, MM. Bonna, de Saurau,  
Othman et Lutz, présentent leur ~~rapport~~ rapport sur M.  
Martin Victor.

Remplacement de M. Courd.

M. le Doyen donne lecture de la lettre de M<sup>lle</sup> Courd  
qui est l'objet de la lettre au conseil et au remplacement de  
M. le Prof. Courd, qui a été lue dans la précédente séance,  
et d'une lettre du chef de Département demandant le pré-  
avis de la Faculté en lettres.

La Faculté émet un avis favorable en ce qui con-  
cerne le conseil de M. Courd et son remplacement par  
M. Werner.

Séance terminée à 6 h.

Le Secrétaire

L. J. Melha

Séance du lundi 18 mars 1907, à 6 h. 1/2,  
Salle 47.

Présidence de M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents MM. Othman, de Saurau, Muret,  
Werner, de Gerard, Adrien Naville, B. Bonna et  
M. Werner.

M. Werner, désigné comme remplaçant de  
M. le Prof. Courd, Bernard Bonna demande  
d'abord au ~~conseil~~ conseil de donner, à sa demande que 3 heures  
de cours au lieu de 4. Accepté.

M. Band, qui a l'honneur de remettre à l'imprim-  
merie sa ~~thèse~~ thèse d'habilitation, demande s'il  
peut faire sur la commission la mention : Ouvrage  
présenté à la Faculté des lettres et Sc. Sociales

Le cor-  
le Prof.

Exam-  
Fi. Mel.

Labrousse  
Exhi-



l'Université de Gênes. Cette autorisation est refusée.

M. Muret rapporte sur P. Serrano et M. Antonino di Stefano, qui désire obtenir que l'Faculté admette l'équivalence de ses 5 semestres d'études et de ses publications avec le titre de licencié en lettres. Sur sa proposition, l'équivalence est accordée.

M. Serrano, qui a fait 2 semestres à l'Faculté de Théologie et 2 semestres à l'Faculté des lettres demande, en raison de ses études qu'il a faites à l'Faculté des lettres pendant les 2 premiers semestres, l'équivalence avec 4 semestres de l'Faculté des lettres. - Accordé.

M. Zbinden demande le remboursement de 16<sup>fr</sup> 48 avancés pour prix distribués aux élèves de l'Ecole allemande. - Accordé.

M. Naville propose que l'Faculté verse 100 fr. pour la bibliothèque universitaire. - Accepté.

M. de Boiard regrette d'avoir pu voir l'épreuve du programme du Semestre d'été. M. Muret et Milhaud expriment le même regret. L'Faculté émet le vœu qu'il fournisse les prochaines preuves pour les épreuves, et qu'on prenne un meilleur imprimeur.  
La Section

*Edm. Milhaud*

Séance du jeudi 25 avril 1907, à 5<sup>h</sup>, Salle de Sen. L.

Président M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents M. M. Adrien Naville, Bernard Naville, Bernard Bouvier, Lutz, Muret, Milhaud

M. le Doyen donne lecture d'Arrêtés du Conseil d'Etat relatifs au congé de M. le Prof. Courd et à son remplacement par M. Wernier, chargé de 3 heures de cours.

Commiss. suite  
~~Commiss. suite~~ (à son demandeur M. Bailly, ~~officier de la~~ <sup>(l'inscription)</sup> ~~Commission de la~~ <sup>(l'inscription)</sup> d'une épreuve de <sup>stylistique</sup> ~~linguistique~~, et la remplace par une seule épreuve des exercices de version et de thème, le commentaire grammatical étant supprimé. Cette proposition, défendue par M. Lutz, est adoptée.

M. Bernard Bouvier rapporte au nom de la Commission de Laboratoire et Phonétique Expérimentale. Pour la mission d'étude

Le remplacement de M.  
le Prof. Courd

Examen de Seminaire de  
Fr. Mod. mention de

Laboratoire et Phonétique  
Expérimentale

décider, et qui doit durer 2 mois, l. Société Académique  
a voté un crédit de 400 fr. Cette somme <sup>commune</sup> apparemment <sup>(insuffisante)</sup>,  
la Société de Francis Madone a voté un subside de 100 fr., et la  
Commission du Laboratoire s'adresse à la Faculté de bon vouloir  
accorder un subside équivalent égal.

Adopté. La Faculté décide solennellement que, si le  
Jules Schuytgebel est disponible, c'est sur ce fonds <sup>(de 100 francs)</sup> qui sera  
prise cette somme, jusqu'à concurrence de la responsabilité.

Proposition de doctorat  
honoraire.

M. le Prof. Benoit Bonnier, recteur, propose que la Faculté  
accorde le titre de Docteur honoris causa : M. David Jayne  
Hill, ancien résident de gouvernement de l'Etat Unis : Genève,  
aujourd'hui député comme libéral de l'Etat Unis : la Conférence  
de La Haye.

M. Bonnier signale que la Faculté de Droit, devant une pro-  
position semblable, s'est montrée favorable, ~~à l'admission~~ mais  
estime, M. David Jayne Hill étant déjà docteur en droit,  
qu'il y aurait intérêt à ce que la Université de Genève lui accor-  
dât un autre doctorat.

M. Bonnier expose les titres de M. Hill et insiste  
sur les sentiments de la Société - l'épiscopat de Genève et de  
l. Suisse, sentiments fortement exprimés dans une  
lettre adressée à M. Bonnier à l'occasion de son élection  
comme de recteur.

M. Après un échange de vues, au cours duquel sont  
exprimés des sentiments nettement sympathiques à la  
proposition, ~~est~~ une commission est nommée, com-  
posée de M. Lutz, De Gue, Boyard et A. Naville,  
en vue d'examiner la courtoisie de M. Hill.

Demander de  
privat. Societ. M. Hansen.

M. Pierre Hansen, docteur en sciences de  
l'Université de Fribourg, s'adresse à la Faculté  
un cours de privat-docent sur la géographie humaine.  
Il se propose de renvoyer à une Commission composée  
de M. Chapp et Mithard.

Demander de M. Camille Martin

M. Camille Martin, docteur <sup>en philosophie</sup> de l'Université  
de Fribourg, s'adresse à la Faculté un cours de privat-docent  
sur l'Archéologie du Moyen Age. En raison de l'im-  
portance de <sup>54</sup> publications, la Faculté décide d'accueillir  
favorablement la demande.

Candidature au doctorat. M.  
Amato

M. Molino Amato <sup>(d'Agrigente)</sup> s'adresse à la Faculté  
i se présenter au doctorat de lettres. Les enseignements

Candidature Calagere.

faute de parler ses études et ses publications étant insuffisantes, M. le Doyen lui a renvoyé sa candidature.

Une seconde candidature de M. Calagere <sup>d'acquiescement également,</sup> est repoussée, car son nom n'inspire aucune idée susceptible d'être prise en considération.

Demande M. Vulliety

M. Vulliety a organisé une conférence d'esthétique et s'exerce à pratiquer. Il demande, pour se dispenser de donner des conférences, à pouvoir la faire à # temps en temps hors du local universitaire. Accordé.

Théologie Paul Durnont

M. Paul Durnont, pasteur à Cortaillod, Canton de Neuchâtel, présente une thèse de doctorat en philosophie. Elle est renvoyée à une commission composée de M. M. Naville, Bonnet-Bonnet, Flournoy et Goud.

Immatrication des étudiants bulgares

Des nominations d'étudiants bulgares viennent leur immatriculation, l'Université de Sofia étant fermée. Des difficultés existent au point de vue de la constitution d'une commission. M. le Doyen est tout à fait pour, vu les circonstances exceptionnelles, et se prononce dans le sens de l'insubordination.

Demande de M<sup>me</sup> Jones

M<sup>me</sup> Marie Jones, élève en théologie à Berlin, demande à être admise soit à l'École de Théologie, soit à l'École de Littérature. L'École de Théologie a refusé d'immatriculer. Elle pourra être immatriculée à l'École de Littérature au vu de la licence en lettres modernes ou de la licence en sciences sociales.

Demande de M. Sigismund Kmita.

M. Sigismund Kmita, de Varsovie, a été admis à l'école de sciences sociales <sup>il a obtenu son diplôme</sup> au doctorat, et dispense du 1<sup>er</sup> examen de la licence en sciences sociales; il ne pourra passer le second examen qu'après 2 semestres, et devra subir l'examen préliminaire de français.

Dépense de financer d'inscription.

Des dépenses de financer d'inscription demandées par M. M. Cailh, Garnier, Ziegler, Aubert, Charlet et Weisner, font l'objet de prières favorables.

Toutefois, M. le Docteur M. Charlet n'ayant pas donné satisfaction trouvée de façon satisfaisante, M. le Doyen l'informe que l'École de langues, aviation, se montrant à l'étranger, s'il n'y avait pas de changement, mais insubordonné.

Le 1<sup>er</sup> tour à 7<sup>h</sup> 1/4.

Le Président

Prof. M. H.

Séance du 12 mai 1907, à 5<sup>h</sup>, Salle du Sénat.

Président M. le Prof. Duprois, Doyen.

Présents MM. de Girard, Muret, Abram Naville, Nicole, Leitz, Bourcier, Debrue, Bergand, Milhaud.

M. le Doyen informe la Faculté qu'il a écrit M. le prof. Ritter à adresser au Département sa démission. Le Doyen et M. le recteur ont conféré avec M. le chef du département à ce sujet. Tous trois estiment qu'il est d'un haut intérêt pour l'Université que cette démission soit retenue. M. le chef du Département a prié M. le Recteur de bien vouloir faire, auprès de M. Ritter, une démarche pressante en ce sens. M. le Doyen démissionne de la Faculté et s'engage à cette démarche.

La Faculté, à l'unanimité, se prononce en ce sens. Une commission ~~est nommée~~, composée de MM. Nicole, Leitz, Abram Naville et de M. le Doyen, est chargée de <sup>seconde</sup> faire, à l'occasion même de la séance de la Faculté, auprès de M. le prof. Ritter, pour le prier de bien vouloir, comme il sentira adéquatement la Faculté, retenir sa démission.

Séance levée à 6<sup>h</sup> 1/4.

Séance du lundi 13 mai 1907, à 4<sup>h</sup>, Salle du Sénat.

Président M. le Prof. Duprois, Doyen.

Présents MM. de Girard, Muret, Naville, Leitz, Bourcier, Bourcier, Wharier, De Gue, Nicole, Milhaud, - et, à la fin de la séance M. Bergand.

Le cas Charles.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. le Doyen signale que M. Charles lui a expliqué pourquoi sa participation aux exercices pratiques dirigés par plusieurs professeurs n'était pas plus active; M. Charles <sup>lui-même</sup> s'efforçait de donner des leçons et de travailler jusqu'à l'épuisement limit de ses forces. - M. le Doyen fera part de ces observations à M. le Prof. Ottomani.

L'admission des étudiants bulgares.

Après lecture de l'admission des étudiants bulgares, une commission est nommée, composée de MM. Nicole et Leitz.

Démission de M. le Prof. Ritter.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Recteur et d'une lettre de M. le Prof. Ritter, toutes deux relatives au maintien de la démission de ce dernier et informant la Faculté de sa décision.

Bourcier,

Le certificat du Séminaire Français

Doctorat Honoris causa.

Le congrès de Géographie.

Dominic J. Dubois

M. le Doyen et M. De Gue transmettent le sentiment de la Faculté, satisfait de ses professeurs économistes et d'attachement affectueux à l'endroit de M. le Prof. Ritter. M. le Doyen transmettra à M. Ritter, dans une adresse, l'expression de ces sentiments.

A l'occasion d'une discussion du Bureau de l'Université, lors de l'inscription prochaine sur la loi du certificat d'études à l'enseignement des sciences décerné par la Faculté des Sciences, M. le Prof. Bernard Bourcier demandait à la Faculté de se prononcer de même en faveur de l'inscription sur la loi du certificat du Séminaire de Français Moderne Adopté.

M. de Gue demandait si la même mesure ne pourrait pas être adoptée pour le certificat <sup>du Séminaire</sup> des sciences économiques et sociales. M. Wharier ne serait pas partisan de cette mesure, qu'il jugeait au moins prématurée. M. Milhaud se prononce pour la même sans que M. de Gue.

M. Wharier ayant exprimé le désir que le diplôme du Séminaire soit été accordé à une catégorie nouvelle de personnes, la Faculté invite les membres du Séminaire à étudier d'abord entre eux la question, en vue de lui soumettre ensuite un projet.

M. M. Lutz, ~~Naville et De Gue~~ rapportent au nom de la commission chargée d'examiner la proposition d'accorder le titre de Docteur honoris causa à M. Hill. Après un échange de vues auxquels prennent part M. M. A. Naville et De Gue, membres de la Commission et M. M. Nicolle et Muret, et ont eu l'honneur de rendre le sentiment de la Commission : une prochaine séance à laquelle pourront assister M. M. Bernard Bourcier et Borgaud.

M. le Doyen fait part d'une demande du Comité d'initiative du Congrès de Géographie. <sup>comité</sup> ~~Le Comité~~ demande à l'Université une subside de 500 fr. Le Bureau a accordé 300 fr., la Faculté des Sciences, 100 fr. Le Bureau demandait à la Faculté de lui fournir par accord également 100 fr.

Après discussion, la Faculté, vu l'état de ses finances et de ses besoins, se prononce négativement.

M. J. Dubois, bachelier en théologie et candidat au doctorat de philosophie, auteur de plusieurs publications, désireait faire une

Demander Hanssen

cours et privat. Docteur - Il sera présenter  
un travail d'habilitation.

M. Milhaud rapporte sur l. Semard - Hans-  
sen. Parfaitement aux conclusions de la  
Commission, et après avoir entendu M. de Grand,  
l. Faculté de la Joursner tout de suite - jusqu'au  
la défit par M. Hanssen de sa thèse de Docteur.

Demander Felix Falk

M. Felix Falk, docteur en philosophie philo-  
sophie, sera à faire un cours et privat. Do-  
cent sur l. histoire et l. littérature allemande.  
au Moyen Age et un autre sur l. grammaire  
et Moyen - haut - allemand - Renvoyé à  
une commission composée de MM. Muret  
et de Laussure.

L. thèse d'habilitation de  
M. Band

M. ~~Mann~~ <sup>Hanssen</sup> ~~Alvin Naville~~ <sup>signale</sup>, éphémère de  
l. thèse d'habilitation de M. Band, qui a travaillé de  
été prochainement. Donc à tous les membres de  
l. Faculté.

M. Marsteller, cond. de la licence es - sciences  
sciences, voudrait être mis au bénéfice de l'ordon-  
de professeur qui donne aux porteurs de la maîtrise classique le  
choix entre deux époques de l'histoire. M. Lutz est chargé par l'uni-  
versité de la licence de M. Marsteller sont opposés à  
la question de deux académiciens, et est un  
bref échange de vues, et renvoyé à la pro-  
chain séance.

Des Académiciens

Organisation de l'En-  
seignement de l'histoire  
et de la langue française

Pour l'organisation de l'enseignement de  
l'histoire et de la langue française, une com-  
mission est nommée, composée de M. M.  
de Laussure, B. Bouvier, Muret, Noël  
et Ottaviani.

La suppléance de M. Rosier

Dans une lettre : M. de Doyen, M. de Prof.  
Rosier demande à être remplacé pendant la prochaine  
3 heures de cours. L. Faculté est unanime  
favorable.

Demander de M. Chair

M. Chair demande à faire, comme  
privat. Docteur, un cours de geo. physique.  
L. Faculté donne son adhésion, sous cette réserve  
que M. <sup>(Professeur)</sup> Gauthier, et l. Faculté de Sciences, ne  
présenter aucune objection.

Proposer un honoraire

Lectures et de l'option de la pro-

Demander  
Prof.

M. C.  
privat

Demander

grammes et heures. M. Muret s'excuse. Sur  
les propositions faites au sujet de l'après-midi et  
que la typographie soit plus soignée.

Le soir - 2 heures.

Le Secrétaire.

L. M. Muret

Séance du 23 mai 1907, à 4 h. et l'après-midi.

Présents MM. Bonnard Bonnard, Adrien Naville, Edouard Naville,  
Muret, Lutz, Borgias, Wharren, De Cui, Milhaud.

P. Sauter et L.  
Thèse d'habilitation de  
M. Baud.

À propos de la lecture du procès verbal, M. Muret  
observe que, lors de la soutenance de la thèse d'habilitation  
de M. Baud seuls les membres de la Faculté seront  
présents au vote. Il est décidé qu'après la dis-  
cussion, la séance sera levée, et que c'est dans une  
séance de Faculté qui aura lieu quelques instants après  
que le vote aura lieu.

Jubilé Gabriel Monod.

M. De Cui informe la Faculté qu'il existe dans quel-  
ques jours à Paris une séance solennelle dans laquelle  
une médaille sera remise à M. Gabriel Monod. M. le  
Doyen le prie d'être auprès de M. Monod l'interprète de  
l'enthousiasme de la Faculté, qui compte dans ses rangs plusieurs  
de ses disciples.

Le cas Marsteller.

M. Puy examine la thèse de M. Marsteller.  
L'équivalence sera accordée si M. Marsteller  
fait la preuve qu'il a passé l'examen d'entrée  
de l'école secondaire du Kentucky dont il a suivi  
l'enseignement pendant le cours.

Démission de M. le  
Prof. Ritter.

M. le Doyen donne lecture d'un arrêté par lequel  
le Conseil d'Etat accepte la démission de M. le Prof. Ritter  
avec honneur et remerciements pour services rendus.

M. C. Martin  
privat-docent.

Une lettre du Département arrive de la Faculté par M.  
Carroll Martin est autorisé à faire un cours de  
privat-docent à la Faculté en lettres.

Demande Calopro.

M. Muret rapporte sur la demande de M. Calopro,  
qui demande à être admis au doctorat. Les thèses  
examinées sont supérieures à ce qu'on exige.  
L'admission de M. Calopro est donc accordée.





## Vulnerability, & Moral

Apr. 1. Souterrain. - Pour un Sinner et Fanci, 2.  
 Pour M. Maurice Band et son cousin pour. Don  
 pour l'enseignement et l'esthétique.

Leana su 19 Jun 1907, fall des Professors, a sh.

Reçu de M. le Prof. Duproix, Docteur

Present: Mr. Naville, De Gans, Winansky, Milham

President du Département informant le

M. Ritter professor hono-  
rari.

Mr. J. Hill Soutun Honoris  
Causa.

Doctor Durrant

M. le Docteur Jean. Paturel. S'inscrit à l'Etat Familial et  
Conseil d'Etat <sup>pour un an</sup> nomme M. le Prof. Rother professeur honoraire et un  
autre ratifiant l'attribution à M. ~~Ed.~~ Hill de l'acte honoraire cause de  
l'Université.

M. Naville rapport au nom de la Commission chargée d'examiner  
l'hist. de M. Dumont; l'avis de la Commission est favorable. M.  
Bouris fait connaître son avis ~~par lettre~~ et également favorable.

M. Dumont demande à soutenir sa thèse à l. fin octobre prochain.  
Accepté. M. Dumont sera l'assistant au l. bureau au sein de  
l'univ. sa thèse sera présentée à l. Faculté pour le 15 septembre.  
Le soutiendra aussi bien le 23 octobre à 4 heures.

Doctores Raymon

M. Raymond présente un thèse de Doctorat sur le Rapport  
de la Législation et des Multitudes. Cette thèse est renvoyée à une  
commission composée de MM. Cailler, Goussier, Ad. Hauriou,  
Winnarsky.

Doctor. Nichol

M. Goyz Nicoll demandant à passer ses épreuves de Doctorat  
en Novembre sur: Méloides, Etude sur le Style fleuri dans la  
circongruence attique. Cette thèse sera examinée par une commission  
de MM. ES. Naville, De Buz, Cartier. M. Nicoll s'engageant  
à l'impression avant les vacances pour composer les vacances  
à l'impression de sa thèse. <sup>A cette fin</sup> Paroisse, la Faculté s'engageant à l'impression  
pour l'impression aux membres de la Commission et au Doyen.

M. Nicole Legumant à l'université de Thèse. Son livre est  
publié par M. Monod et l'Institut National.  
~~de la Faculté de Médecine~~, cette autorisation est accordée, à condition  
que l'ouvrage ne sera pas mis en vente avant le Doctorat.

Docteur Fernan

M. Fournier s'inscrit : premier avant le 30 juin de la première série.  
des espèces de l'histoire de la zoologie. Le second avant le 1er  
28 juin, l'histoire de la zoologie.

M. Fernin Lammé son projet de plan. — L. Fauch-

M. Frank Brangéan,  
privat docent.

ne refuse p. à plan.

M. Frank Brangéan, licencié en lettres, sciences  
à être privat docent de philosophie. Il propose  
pour titre : Répétition de systèmes philosophiques avec  
explication de termes spéculatifs.

L. Fauchet ~~le même~~ a adopté la modification  
suivante :

Le cas Holtz.

M. Holtz, cand. phil., sur la vu de ses certificats  
(4 semestres : à l'École de Hautes Études Commerciales  
à Leipzig et 2 semestres : à l'Université de Bonn)  
obtient l'immatriculation et la reconnaissance de 2  
semestres, en vue de le faire en sciences sociales.

Séance de vendredi 28 juin à 3 h.  
Salle de Senat

~~Séance de~~ 1<sup>er</sup> Examen de Doctorat en  
Philosophie de M. Adolphe Fournier.

Président M. le Docteur Prof. Dupont, Docteur  
Présents M. M. Wuarin, Dr. Girard, Winarsky et  
Milham.

M. W. Fournier est admis.

À 5 heures, séance générale

Président M. le Prof. Dupont, Docteur

Présents M. M. Borgéan, Lutz, B. Bourcier,  
Othman, A. Naville, Delme, Dr. Saussure, Redard,  
Winarsky, Wuarin, Nicolle, Dr. Crue

Congrès de Géographie

M. Bernard Bourcier demande à la Faculté, qui a dans une  
présidente séance refusé d'accorder un subside pour le Congrès  
de Géographie, ne croissant pas devoir revenir sur son vote et  
accorder un subside de 50 fr. en raison de ce fait que  
le congrès se tiendra sous la présidence d'honneur de notre  
ancien collègue M. le Comte de S. de Rost.

M. Naville dit que si on vote les 50 fr., on a été tout  
à fait exceptionnel et uniquement pour honorer une œuvre  
digne par M. le Recteur, les ressources de la Faculté ne lui  
permettent pas de semblables participations. — M. Dr. Crue  
s'oppose à ces observations.

L'assemblée vote : l'immatriculation et subside de 50 fr.

M. le Docteur fait connaître les noms des candidats.

Examen de langue

inscrit pour les examens

Licence en sciences sociales

1<sup>er</sup> Examen M. Cartier

Rapport favorable de M<sup>rs</sup> De Gué, Lutz, Naville et Milhaud

2<sup>e</sup> Examen M. Denef (Norman règlement)

Avis favorable de M<sup>rs</sup> Winckler et Milhaud

M. Berdel (Américain règlement)

Licence en lettres classiques

1<sup>er</sup> Examen

Charney Emil

Ford, George

2<sup>e</sup> Examen

Ford, George

Avis favorable de M. Othmann

Licence en lettres modernes

Von Ziegler

Louis Caillé

Avis favorable de M<sup>rs</sup> Richard et de Saussure

P. Formule d'Impression de l. H. de Lath <sup>Adoption</sup> et <sup>amendement</sup>

Cette thèse sera soutenue le 13 juillet, à 9 h. du matin, Salle du Sénat.

Réglementation de l'Enseignement  
de l'histoire de la  
langue française

M. Nicot. Rapport au nom de la commission chargée d'étudier la réglementation de l'enseignement historique de la langue française. La commission a eu l'honneur de vous adresser le statut que vous lui demandez pour l'incorporation de français à l'enseignement de la langue et de l'histoire romaines. Cette commission <sup>installe</sup> a pu faire avec le caractère d'un enseignement extraordinaire, un enseignement consacré spécialement à l'étude externe de la langue française <sup>moderne</sup> (influence exercée par les littératures étrangères, influence de académies, de romans, de romans ou littéraires, etc.)

M. Nicot. Somme commission d'un note rédigée par l'un des membres de la commission qui a eu sur certains points de vues spéciales.

Après un ~~long~~ échange de vues auquel prennent part M<sup>rs</sup> De Gué, Othmann, Naville et Bernard Bonnier, l'assemblée décide de suspendre toute session.

Lettres professeurs de  
Séminaire de Sciences Eco-  
nomiques et Sociales

Certaines ont inscrit comme d'une lettre adressée à P. Fouché par M. Wharton, président du Séminaire de Sciences Economiques et Sociales, et par les professeurs membres de ce séminaire. Les signatures de la lettre attestent que le règlement relatif de la licence en sciences

l'œuvre met au développement les sciences sociales : l'Université en accordant une plus grande place à la préparation de candidats, aux études relatives à la formation sociale. Elle diminue une partie de professeurs dans le sens d'une réduction des études générales et s'implantation accrue sur le <sup>plan</sup> fait aux études spécialisées sociales. En outre, elle diminue la formation des deux Diplômes de l'École de Commerce et l'immédiatement suite de deux Diplômes de cours secondaires de jeunes filles.

M. ~~Lafont~~ Martin développe ce sujet. Il se met d'accord avec l'imp. unanime, il parle brièvement sur M. Dr. Ottmann De Gru., Litz et Ottmann. Il est inutile d'ajouter que la lettre de professeurs de l'Université sur admission à la Faculté de la Faculté ainsi que le projet de révision du programme élaboré par eux. Des recherches statistiques ont pour objet de déterminer <sup>quelle proportion</sup> ~~l'importance~~ l'importance qui font une formation armée d'études sociales, surtout à l'Université une seconde et une troisième année.

Docteur Corvi

M. Corvi termine sa présentation sur Thèse sur l'écologie ~~Du Voisin~~ De Voisin, sous le La Population, 1841-1868. M. De Gru. L. Fautin, sur le rapport de M. de Gru., met un vote favorable.

Demande Falk

A propos de la demande de M. Falk, la Commission propose l'habilitation. A Sept.

Leçon deux : 7 heures.

L. Bastien

*[Signature]*

(Salle de Séances)

Séance du jeudi matin 4 juillet, à 10 h.

Président M. le prof. Dupont, Doyen.

Présents : M. le Prof. Nicole, Borguend, ~~M. le Prof.~~ Morand, B. Bourcier, Litz, Winiarsky A. Neville.

Enseignement historique et la langue française.

Le Département ayant demandé la création de la Faculté touchant l'organisation de l'Enseignement historique et la langue française, la Faculté, après discussion, et conformément aux propositions de sa Commission, demande : 1° que 2 heures sur 4 de l'Enseignement de M. Ritter (explication d'anciens textes français)

sont attribués : M. le Prof. Murel, 2<sup>e</sup> qui lui  
 2 autres heures, augmentation d'un 3<sup>e</sup>, <sup>déjà</sup> ~~sont~~ affectés  
 à l'enseignement de l'histoire <sup>externe</sup> (de la langue française  
 moderne, et enseignement étud. donne par un professeur  
 Spécial.

Démission de congé de  
 M. le Prof. Borgland.

L. Famille est en prière favorable à un nouveau  
 congé de M. le Prof. Borgland pour son cours de  
 somme d'heures.

Options de M<sup>lle</sup> Stoël-  
 Kovitch et de M. Lemaître.

Les options proposées par M<sup>lle</sup> Nava Stoël-  
 Kovitch et par M. Lemaître pour la licence es-sciences  
 Sociales, 1<sup>er</sup> examen, sont acceptées.

Une jeune fille de l'Ecole Supérieure du Jura  
 fille de Belgrade demande si elle pourra, avec son  
 diplôme de sortie, être immatriculée. Il lui sera  
 répondu que l'immatriculation lui sera accordée  
 si son diplôme l'autorise à se faire immatriculer à  
 l'Université de Belgrade.

Démission Falk.

Il est décidé que la Commission chargée d'exa-  
 miner la thèse de dissertation d'habilitation de M. Falk  
 aura lieu le soir ~~d'aujourd'hui~~ pour en autoriser  
 l'impression, d'aujourd'hui au 2 Doyen.

Leann livre à midi 1/4

Le Secrétariat

Le Secrétaire

Leann de samedi 13 juillet } à 9<sup>h</sup>, Sall. de Pen. L.  
 soutenance de la Thèse de Doctorat de M. Léale in-  
 titulée : Essai de Sociologie Criminelle.

Président M. le Prof. Duproix, Doyen,

Présents MM. Wharton, Cantier, et l. Fac. et Droit,  
 Chapuis, et l. Fac. des Sciences, Borgland, Maurand,  
 D. Girard, Wenzelky, Melhard.

Après une discussion : l'opinion prédominante portait  
 sur les assistants, mais M. Borgland, M. Léale  
 est admis avec 4,75 pour la thèse et 5 pour  
 la soutenance, ~~la soutenance est admise~~.

Leann livre à midi 1/4

Le Secrétariat

Le Secrétaire

Séance du mardi 8 octobre 1905, <sup>à 5h.</sup> (Salle du Sénat)

Présidence de M. le prof. Duproix, doyen.

Présents : M. M. les prof. Muret, Adrien Naville, Edouard Naville, Nicole, P. Otramare, Redard, Wuerin et Feitz.

Excusés : M. M. P. B. Boivier et Mithaud.

Demande de congé de  
M. le prof. Jourd.

— M. le prof. Jourd demande, vu son état de santé, que le congé qui lui a été accordé soit prolongé pendant le semestre d'hiver. Il propose M. Werner, comme suppléant, en exprimant le désir que le nombre de ses leçons soit réduit à 3<sup>h</sup> par semaine.

La faculté émet un préavis favorable à ces demandes.

Doctorats :

— Vu le grand nombre des candidats au doctorat, M. le prof. Muret propose que les commissions chargées d'examiner les thèses des candidats puissent se composer de deux membres ou même d'un seul au lieu de trois.

M. Adr. Naville croit que deux membres peuvent suffire, mais il aurait des scrupules à confier le préavis à un seul. M. G. Nicole estime que dans l'intérêt du candidat, il est préférable que la commission soit composée de plusieurs membres, chaque professeur se plaçant, pour ses observations, au point de vue de sa discipline spéciale.

M. le doyen fait observer qu'en général ce sont les membres de la commission qui sont chargés du principal rôle, lors de la soutenance de thèse du candidat.

M. Georges Nicole,

— Les exemplaires de la thèse de M. Georges Nicole seront distribués vers le 15 octobre.

M. Dumont,

La soutenance de la thèse de M. Dumont aura lieu le mercredi 23 octobre à 4 h. dans la Salle du Sénat.

M. le prof. Muret demande, à ce sujet, que les propositions annexées sur une feuille volante soient signées par le candidat.

M. Déonna,

La commission chargée d'examiner la thèse de M. W. Déonna est composée de M. M. les prof. Ed. Naville et De Bruce et de M. Alfred Chartier.

M. Dubois,

— M. Dubois a envoyé un résumé de sa thèse intitulée "Le problème pédagogique". M. M. Duproix, Adr. Naville et P. Otramare l'examineront ce résumé et donneront des conseils à l'auteur.

M. Raymond,

— M. M. Adr. Naville, Winarski et Grillet examineront la thèse de M. Raymond, candidat au doctorat en philosophie.

M. Wittmer,

M. et B. Bouvier, Pedard et Ritter sont chargés de l'examen de la thèse de M. Wittmer,

M. Calogera.

Demande de M. Courvoisier,  
privat-docent.

Ce qui concerne M. Calogera est renvoyé à une prochaine séance. — M. Courvoisier a écrit à M. le doyen qu'étant privat-docent depuis 23 ans, il désire être nommé professeur extraordinaire. — Pendant tout ce temps, il a interprété des auteurs grecs et latins.

M. F. Ultramaré fait observer que les prof. extraordinaires sont nommés à des enseignements qui manquent à la faculté, ce qui n'est pas le cas dans cette affaire.

Il sera répondu dans ce sens à M. Courvoisier.

Demande Marteller

— M. Marteller, candidat à la Lic. sociale, a demandé à être mis au bénéfice de la disposition accordée aux porteurs du certificat de maturité classique, consistant à n'être interrogé que sur deux périodes de l'histoire. Il produit une attestation du directeur du Collège de Richmond, Kentucky, sur ses études historiques. — Sur la proposition de M. Feitz, la Faculté accorde à M. Marteller sa demande.

Demande Alex. Saulnier

— M. Alex. Saulnier a dû quitter Varsovie la VIII<sup>e</sup> classe du gymnase de Varsovie quelques semaines avant l'examen, pour motifs politiques. Il demande que les semestres qu'il suivra à la faculté comme auditeur lui soient comptés, quand il aura pu subir ses examens à Varsovie.

Accorde.

Examens de fin d'année

— M. Dentschoff et M<sup>lle</sup> Lichtenbaum demandent l'autorisation de subir des examens de fin d'année à la session d'octobre.

Accorde.

Table des Examens

— M. le doyen annonce que les candidats inscrits pour les examens de Licences sont les suivants :

Lic. ès Lettres, 1<sup>er</sup> examen : M. Savigny

Lic. ès Lettres modernes, 2<sup>d</sup> exam. : M<sup>lle</sup> Wittmann et Long.

Lic. ès Sc. Sociales, 1<sup>er</sup> examen. M. M. Aug. Lemaître, Stoilkowitch, Debrziki. M<sup>lle</sup> Lichtenbaum.

Lic. ès Sc. sociales, 2<sup>d</sup> examen. M. Deneff, M<sup>lle</sup> Langue.

M. le prof. Melchard a annoncé à M. le doyen que les candidats sont en règle, pour ce qui concerne leur participation active à sa conférence.

M. Pedard fait la même constatation, pour ce qui le concerne. — Les autres prof. intéressés sont absents.

M. le prof. Oltramare demande qu'en s'inscrivant, les candidats produisent dorénavant une attestation écrite des prof. dont ils ont suivi les conférences. — Adopté.  
Une affiche préviendra les candidats de cette nouvelle mesure.

Séance levée à 2 1/4 h.

Pour le secrétaire

Charles Scitz

Séance ou ~~jeudi~~ lundi 28 octobre <sup>(1907)</sup> à 4 h.

Présidence de M. le Prof. Duproix, Doyen  
Présents M. le Prof. Ad. Naville, de Givard, Wuarin,  
Muret, Scitz, De Gue ~~Borgaud~~, Morand, Bernant  
Bourcier, Milhaud.

~~A l'occasion de la lecture de poésies~~

Obseques de M. le Prof. Strochlin

M. le Doyen informe la Faculté qu'il a exprimé personnellement quelques paroles sur la tombe de M. le Prof. Strochlin, prof. honoraire, et a traduit le sentiment de profonde condoléance de la Faculté. M. le prof. B. Bourcier, recteur, a remercié et lui a fait part des sentiments exprimés que la Faculté a été extrêmement touchée de ces paroles.

Thèse Georges Nisch

Il est décidé que la soutenance de la Thèse de M. Georges Nisch aura lieu le <sup>samedi</sup> 13 nov., à 3 h., dans la salle de la Faculté en Lettres. A cette occasion, les prof. de la Faculté pourront ~~donner~~ ~~conférence~~ ~~à l'occasion~~ suspendre leurs cours le samedi après-midi.

Résultats des examens  
et lauréats

M. le Doyen fait part des résultats des examens à la session de novembre :

Let. et Lettres, 1<sup>er</sup> <sup>philosophiques</sup> examen : M. Langney a été admis

" " " " modernes, 2<sup>e</sup> examen : M<sup>lle</sup> Wittmann et Long, reçus.

Let. et sc. sociales, 1<sup>er</sup> ex. : MM. Aug. Lemaître, et ~~Debrzicki~~ Debrzicki, M<sup>lle</sup> Stolkowitch et Lichtenbaum, reçus

Let. et sc. soc., 2<sup>e</sup> ex. : M. Doreff et M<sup>lle</sup> Langney, reçus

Aux examens de Juillet :

Let. et Lettres classiq., 1<sup>er</sup> examen, M. Charrey

Artistes  
M. G.

M. W.

M. B.

Doctores

Revisions  
et Sec.



2: James

Ernst, refus., M. Fort George, refus., - Lucia es lita,  
moham, M. M. ~~Fort~~ Von Ziegler et Caill, ~~refus.~~ refus.,  
Lic. es secum, sowals, M. Carter, recu, M. Deneb, secreti,  
M. Bussol, recu.

Arctis :

M. Gouss.

M. Werner

M. Borgans.

M. le Doyen s'est entretenu d'architecture avec M. le Professeur de l'Université de l'été 1907-08. Il a nommé M. le Professeur de l'été 1907-08, pour 3 h. de cours par semaine, en compagnie de M. le Professeur de l'été 1907-08 et a nommé M. le Professeur de l'été 1908, - en compagnie de M. le Professeur de l'été 1907-08 et lui a permis d'achever son ouvrage sur l'Université.

Une invitation des organisateurs du Congrès en  
Orientalisme <sup>philologique</sup> est aussi aux professeurs intéressés.

Doctorate: Vermont

~~St.~~ Dumont, male, brown. brown.  
 or S. Th. = an epigeal antitremine. Accord.

Riverson & L. Loomis.  
et Scenae, Scenae.

M. le Doyen Louis Bataillon d'une lettre à l'Association  
nationale de Sociétés de Sciences, Littérature et  
Société ~~de~~ demandant l'inscription à l'ordre du  
jour de la question de la faculté de sciences.  
ont soulevé la question en juin 1907. L'Association  
cette question est abordée.

M. Naville veut exagérer la profession de l'enseignant en faisant le maître des professeurs du secondaire. Le nombre de candidats aux examens de sciences sociales n'a été en dernière année que ~~pour moitié~~, depuis le nouveau programme, qui sera inférieur à ce qu'il était il y a six ans. - D'autre part, la réforme de 1903 a constitué une augmentation de la part faite aux lettres ~~généralistes~~ ~~spéciales~~, au détriment des lettres générales et sociales dans le sens étroit, au détriment de plusieurs des branches répondant à la culture générale. Il ne faut pas restreindre cette formation générale, historique et philosophique, nécessaire à une culture sociologique complète. - Peut-être pourrions-nous établir l'établissement d'une licence non pas sociale mais économique. La profession pourrait être élevée. - Peut-être aussi pourrions-nous rendre plus accessible le système de l'enseignement du premier degré.

Mr. A. C. Brown exposed some of the people mentioned in

Les professeurs du Séminaire étant un complot, les autres seules concessions auxquelles ils descendent que la Faculté n'ait le droit de proposer sur l'Université ou sur telle ou telle disposition particulière. Toutefois la Faculté, par son vote, M. de Girard manifeste la même préoccupation que M. Naville, mais ~~il n'est pas question de lui faire le service de la culture générale et de lui faire~~ ~~introduire des matières~~.

M. de Gruy exprime son vif désir de consultation. M. Ritz et lui sont prêts à introduire dans le règlement des dispositions favorisant l'échange de la partie historique, comme ils l'ont fait déjà en partie. Mais c'est d'histoire et non d'anthropologie ou d'histoire ou de philosophie ou d'histoire. Les candidats ont besoin de la méthode historique et de la philosophie ou d'histoire sont insuffisants aux historiens se méfiant. Si les principes du projet de l'Université de St. Sébastien et de St. Louis sont adoptés, ~~il~~ ~~convient~~ ~~de~~ ~~reprendre~~ l'idée d'une thèse réelle, faisant une branche de culture générale une grande place et qui, répondant à un besoin, aurait beaucoup de succès.

M. Wurm se plaint de ce que les étudiants n'arrivent pas à se proposer quelque chose d'après deux ans d'études générales, qui les ont épuisés.

~~Il~~ Plusieurs professeurs étant obligés de quitter le service pour se rendre à l'école, il est décidé qu'une séance spéciale aura lieu pour l'étude de cette question, le jeudi 31 octobre, à 4 h 1/2.

Surtaxe pour les étudiants étrangers

M. le Recteur fait l'histoire de la question d'une surtaxe pour les étudiants étrangers, pour maintenir aux diverses facultés, la Direction de l'Instruction publique consulte l'Université sur la façon de la surtaxe, notamment en ce qui concerne les laboratoires. Le Bureau de l'Université s'exprime nettement manifestant son hostilité au principe même d'une surtaxe.

M. Muret combat vivement ce principe. Le

(am)  
primaries  
de plus

Faculté de lettres doit, par principe, se prononcer contre le  
Surtax, même si elle ne servait à concurrencer que les labo-  
ratoires, et même si les professeurs de laboratoires se  
montreraient favorables. S'objecte-t-on que la <sup>charge</sup> ~~université~~  
serait une surtaxe de contribution, que l'on élève le  
prix de formation de l'élève.

M. Naville veut qu'on pourrait concilier la science  
et intérêts en fait en accordant un relèvement gé-  
néral du taux, avec des réductions possibles pour les  
nationaux <sup>étrangers</sup>. ~~Il n'est en garde contre le fait qu'il~~  
~~résulterait pour le fait d'un relèvement de~~  
~~prix de l'élève.~~

M. Morand voudrait que l'on se renseignât sur  
le taux dans les autres universités suisses, le relèvement  
au dessus du niveau général étant évidemment  
dangereux.

M. de Cugnot veut qu'il faut éviter par principe toute  
~~proposition ayant pour effet d'écarter~~  
~~mesure d'impôt contre les étudiants étrangers~~, la Université

(sans) lorsqu'il y a un intérêt  
primordial, comme l'assurance  
des places aux nationaux,

suisses attestant par leur nombre même - excessif pour  
les nationaux - leur préférence d'instaurer aussi les étrangers.

M. Muret <sup>signale</sup> que les étrangers lui aident à  
vivre.

M. Naville fait observer qu'il est extrêmement dan-  
gereux, même au point de vue financier, d'élèver  
les taxes autrement qu'à l'effet d'un accord entre  
les universités suisses.

M. Muret note que si le but poursuivi est d'asse-  
sur aux nationaux le plan dont ils ont besoin  
dans les laboratoires, le seul moyen rationnel  
est de réserver les chaires que dans le même  
poursuivent par les inscriptions prises d'abord des  
nationaux.

M. de Cugnot demande si du moins la Faculté  
n'aurait pas le moyen de protéger pour ainsi dire la  
vieillesse de l'Université.

M. Muret voudrait que les docteurs de l'équi-  
valence ou de doctorat fussent obligés au versement  
d'un franc.

M. de Cugnot propose la proposition suivante : Tout  
cand. d. s. aux g. des universités doit s'inscrire

Rue de la  
Suisse

un minimum de 10 heures de cours lui  
été admis aux examens.

M. L. Doyen voudrait l'organisation d'un contrôle  
assurant l'Etat que ~~tout~~ tout cours qui suivent  
les cours ont versé leur finance d'inscription.

Sur la proposition de M. Naville, l'Assemblée  
décide qu'en aucun cas une surtaxe ne sera établie.  
• Concerne en dehors d'une intention avec les autres un.  
• Comité Suisse au vue de l'établissement de taxes égales.

La proposition de M. Naville, la Faculté in  
corpore si de la compétence sur la question d'un  
contrôle financier. Elle attend les explications qui  
seront fournies par le professeur de laboratoires.

Voté ainsi par 4 voix contre une, 1 abst. (M.  
Muret) et une abstention (M. Milhaud)

L. Faculté a prononcé contre la publication  
dans le recueil du jubilé, d'un rapport de chaque  
Doyen sur les faits ~~par~~ intéressants relatifs à  
sa Faculté.

Pour plusieurs personnes demandant à savoir  
immédiatement du cours sans avoir les titres nécessaires  
à leur immatriculation, par suite de circonstances  
accidentelles, il est décidé que lorsque <sup>elles</sup> personnes  
auront réuni les conditions nécessaires à leur  
immatriculation, les heures de cours suivies seront  
comptées.

M. Angeli, M. <sup>(un en établissement public)</sup> qui a enseigné,  
demande à être dispensé de la première partie de l'examen.  
Accorde, à condition qu'il présente ses titres et acte de  
nomination. Il demande à pouvoir se présenter à  
Genève après <sup>2 semestres</sup> ~~sa première~~ à Lausanne. Refusé.  
Leçon suivie : 7 h 1/4  
La Faculté

Leçon du 31 octobre 1907, à 4 h. 1/2, Salle du Linet.

Président M. L. Doyen, Prof. Dupré, Doyen

Présents M. L. Prof. Muret, R. Girard, Naville, Bourgeois, Morand,  
Séty, De Gru, Bourin, Milhaud.

Il demande à Conf. de M. Winarsky M. Winarsky a écrit M. L. Doyen qu'il demandait pour revenir de Genève, un

M. Bourgeois, appuyé par M. Muret,  
propose que la finance soit de  
pour les auditeurs de 5 à 10 fr.

- idem qui est combattue par M.  
L. Doyen qui estime que cette  
surtaxe ~~qui est~~ ~~qui est~~ ~~qui est~~  
surtaxe serait surtout préjudiciable à  
la Faculté de Lettres. Société -  
L. Faculté de Lettres.

Immatriculations -  
Régularisations retrospectives.

Revelation in Prophecy. -  
Swamy Sivalan

congiunta e Simona Scherer. Poiché io in privato lui sono amico,  
il Facetichino mi votò favorevole.

p. Faculté d'entraîner une note favorable. <sup>du programme de la licence et sciences sociales.</sup>  
 M. Warrin défend le projet de révision. C'est le développement même des études sociales à l'université qui est en jeu, compromis par les exigences excessives des branches répondant à la culture générale. Lorsque les étudiants ont achevé cette préparation générale et arrivent aux études spéciales, il ne leur reste plus qu'une année, et une certaine partie de leur préparation est sacrifiée. Cette situation est et le conséquence du souci qu'on a eu, à chaque nouvelle création de chaire, de faire faire aux nouveaux professeurs un plan sans les examens, de résultat également le fait que les lettres et les sciences sociales appartenant à une même Faculté : l'esprit des humanistes a inspiré dans une mesure excessive les programmes de sciences sociales. On parle de la nécessité de la formation critique du élève, nous sommes convaincus de cette nécessité, mais peut-être nous y satisfaisant par les enseignements sociaux eux-mêmes. Nous ne nous intéressons certes à la philosophie et l'histoire. Mais nous voulons réduire leur part. On a dit, il y a 4 ans : Nous voulons que les étudiants connaissent non la somme de l'histoire, mais toute l'histoire. Prétention inadmissible et irréalisable. Aussi bien les professeurs d'histoire ont-ils dû prendre les dispositions pour rendre la préparation de l'examen moins accablante. Mais il conviendrait de nos conditions de mettre en harmonie le programme avec la réalité. Nous désirons d'ailleurs non seulement que la place faite à l'histoire et à la philosophie soit moins large, mais aussi que les enseignements historiques et philosophiques soient à nos côtés sociaux actuels, et mieux adaptés aux besoins d'une culture sociologique. Dans notre souci d'élargir l'horizon des étudiants, comme aussi de leur adapter leur culture à leur orientation scientifique et pratique, nous favorisons une large part à ses options : biologie, mathématiques, anthropologie, etc. Dans cette pensée, nous sommes persuadés que les examens ~~depuis~~ peuvent passer sur des cours de privé. D'autant que l'autre point de notre <sup>projet</sup> de révision, sur lequel il y aura lieu d'insister par la suite, a trait à l'abandon de ces <sup>études</sup> ~~examinations~~ communes. Nous insistons particulièrement sur cette anomalie inacceptable : les étrangers peuvent avec certains diplômes être admis à la fois à l'école de Commerce et à l'Université. Les étrangers sont à l'école de Commerce et même bon élève, un jour, que nos nationaux. Or, ces derniers ~~qui ont fait l'école supérieure~~ ne peuvent avoir accès à l'Université, ouverte aux étrangers.

M. Bernard Boncompagni se vultuque d'apporter une grande  
considération dans l'examen de ce sérieux problème. Il veut  
intervenir sur la légalité de succession contre laquelle il va droit mûr  
en son long et intelligent.



à l'amélioration de la situation. Enfin, il conviendrait de  
faire une bonne sociologie et économique aussi  
spéciale que possible, et de modifier dans la mesure possible  
~~l'enseignement de la sociologie, de la philosophie et de l'histoire, et~~  
~~l'enseignement de la sociologie et de l'histoire.~~

M. Bouvier signale qu'il faut notamment discuter  
entre la question proprement dite de la constitution,  
la seconde concerne le Sénat, non le Conseil. Ensuite,  
à cet égard, au moment où l'on révisait le projet  
fait aux branches générales, qu'il conviendrait de  
réviser les conditions d'admission. — Par conséquent, on  
la révision du programme, on pourrait, semble-t-il,  
obtenir le but visé ~~en modifiant~~ en modifiant  
le certificat de bachelier de l'enseignement économique  
et social, en le donnant aux élèves qui y con-  
viennent une carrière plus large, et en faisant de ce  
certificat l'équivalent du premier examen.

M. Morand ne croit pas que les étudiants soient  
moins aptes au bon travail à l'école et à l'école  
que à l'école. Au contraire : il conviendrait en effet d'augmenter  
la langue et le fait de proposer — surtout à cet égard —  
examen. Elle ne dépasse pas en effet 40 heures sur  
120 heures.

M. de Girard se laisse volontiers hostiler à l'égard  
de la question de la révision. La langue rendrait grand  
y est une Staatswissenschaftliche Faculté, impliquant la  
science sociale et le droit. Mais cette idée est, dans les  
circonstances présentes, au moins, purement théorique.  
Quant à l'évolution de la science sociale, il n'est pas tel.

M. Mathieu ne croit pas que la nouvelle Diplôme  
soit supérieure. Il ne s'agit pas d'être mieux exigent, mais  
d'être plus commode. La proposition doit être faite  
des sciences de formation sociale aux sciences spéciales  
sociales. ~~Il est évident que l'enseignement~~  
~~de la science sociale est la condition préalable~~ Il est évident que  
le candidat en fait la condition préalable à  
un bachelier — si l'on excepte l'enseignement politique —  
qu'à l'école. Jusqu'à la fin de l'école, la 2<sup>e</sup> année,  
la 1<sup>re</sup> année est la seule à cet égard. Puisse  
se voir en passant, par exemple, l'absence d'histoire

d'économie, tout le cycle se développe tout autant pendant deux années, que le dernier année.  
 Les copies des candidats : l'examen d'économie politique attendent qu'il en ait bien ainsi. Le vote projet s'élève à contre la gravité des études : il s'agit d'un programme d'examen université. L'examen sociologique. Mais, le programme se répond et peut être fait aux mêmes buts satisfaisant par l'examen, nous demandons la mention au moins favorable le 12 janvier.

M. de Giers fait observer qu'en vertu d'une option sur cette autorité jusqu'à l'année dernière, les candidats ont pu <sup>normalement</sup> suivre sa même méthode de son cours.

Le vote sera à 7 heures.

Le Secrétaire

L. Dornier

Séance du 7 novembre 1902, à 4<sup>h</sup> 1/2, Salle du Sénat  
 Présidence de M. le Prof. Duproix, Doyen  
 Présents M. le Prof. de Giers, Lutz, Murat, Bouvier, Naville, De Giers,  
 Huron, Merrens, Milhaud.

Epithèse de M. G. Nicol.

M. de Giers donne lecture de l'épithèse de M. G. Nicol, qui sont acceptées.

Epithèse de M. Dornier.

M. Dornier présente 5 épithèses qui sont acceptées, mais à la condition qu'il y sera joint 3 autres épithèses d'un caractère plus général. — Sur rapport de la commission, l'approbation est accordée.

Doctorat Calogère.

M. Calogère demande s'il est admis de la 1<sup>re</sup> partie pour l'examen pour le doctorat en philosophie, soit à passer le doctorat en lettres sur un sujet d'histoire de la philosophie (sur Stirner, Nietzsche et Tolstoï). Mais M. Calogère est admis à passer le doctorat en lettres <sup>(sur le sujet proposé)</sup>. Mais il sera avis de la difficulté de cette épreuve.

Doctorat Dornier.

Les membres de la commission chargée d'examiner le doctorat de M. Dornier, ayant été informés de la gravité de l'indisposition du candidat, s'adressant, par l'organe de M. Naville, que l'École <sup>lui</sup> faisait au doctorat pour soutenir. M. Naville fait connaître le point de la gravité du candidat, au plus haut point intéressant. La commission s'est à une conclusion favorable exceptionnelle qu'il en ait pu à priori que le président cause



Sans l'autre aucun embarras.

Sur la proposition de M. Muret, il est décidé que la section sera soumise à une séance de la Faculté spécialement convoquée pour l'examen de la thèse.

Car Mireille.

M. Mireille, qui a passé son 1<sup>er</sup> examen en vue du doctorat de philosophie, désirait passer sa licence es-lettres (philosophie), avec dispense des parties sur lesquelles il a été interrogé. Il demandait en outre, en raison de ses études antérieures, à être dispensé d'une partie des semestres régulièrement exigés. La Faculté lui accorde 1<sup>er</sup> la dispense des parties sur lesquelles il a subi son 1<sup>er</sup> examen de doctorat, 2<sup>o</sup> l'autorisation de se présenter après deux semestres. Il lui fournit son programme de travail écrit équivalant des travaux pratiques faits dans les conférences.

L'insuffisance de l'ancien français.

M. Muret, a été interrogé par ses étudiants, demandant à M. le Doyen s'il a des nouvelles de l'organisation de cet enseignement. M. le Doyen et M. le Recteur répondent que la question figure à l'ordre du jour de la Commission scolaire.

Révision de la licence.  
Semaines sociales.

M. Naville a réfléchi à l'union de la Faculté de lettres et de sciences sociales. Il pense que les sciences économiques — en raison de l'importance des aujourd'hui considérables et chaque jour plus grande des questions économiques, c'est-à-dire, en dernière analyse, du fait réel : l'échange — sont appelées à former un jour un groupement d'enseignement distinct, un sorte d'Institut économique, qui serait sous l'autorité d'une faculté spéciale de l'Université. Mais il s'agit d'une Faculté de sciences économiques, et non de sciences sociales. Ce fait, en un même temps, la Faculté de lettres devrait examiner à quelle soit fait pour une partie du public qui viendrait de la section sociales, sans avoir pour objet propre les sciences économiques. Mais c'est là une question qui actuellement n'est pas mûre.

En ce qui concerne les critiques formulées contre le régime actuel par les professeurs de Sciences de l'économie, M. Naville se borne à répondre qu'il y a lieu. Mais il insiste sur les examens de sciences sociales, ~~fondamentaux~~ <sup>hygiène</sup> ayant même de considérables : 4 1/2 en moyenne en 1906 et 1907, alors qu'en 1903, 04, 05, elles étaient en moyenne l'année précédente, l'examen était de 3 en 1904 et 1905 et qu'il n'y avait pas de considérables en 1903.

M. Naville a obtenu la réforme de 1896. Sans doute, la détermination des conditions de cette réforme.

Mais cette détermination survient sans argument et à la place  
faite ~~en~~ <sup>par</sup> ~~les~~ <sup>un</sup> ~~seul~~ <sup>seul</sup> ~~économique~~ <sup>économique</sup> ~~qui~~ <sup>qui</sup> ~~ne~~ <sup>ne</sup> ~~permettrait~~ <sup>permettrait</sup>  
pas la conclusion tirée par M. Wharrie.

Il est impossible de conclure la proposition juste  
au moment où les candidats commencent à y hésiter.

En ce qui concerne le projet spécial soumis à l'École,  
M. Wille <sup>est</sup> ~~est~~ <sup>observé</sup> ~~observé~~ <sup>par</sup> ~~par~~ <sup>il</sup> ~~il~~ <sup>ne</sup> ~~ne~~ <sup>contient</sup> ~~contient~~ <sup>pas</sup> ~~pas~~ <sup>de</sup> ~~de <sup>distinction</sup> ~~distinction~~  
entre l'écrit et l'oral. <sup>distinction</sup> ~~distinction~~ <sup>qui</sup> ~~qui~~ <sup>il</sup> ~~il~~ <sup>contient</sup> ~~contient~~ <sup>un</sup> ~~un~~ <sup>très</sup> ~~très <sup>grand</sup> ~~grand  
nombre de petites branches. <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>la</sup> ~~la <sup>proposition</sup> ~~proposition <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>la</sup> ~~la~~  
Science et surtout politiques est insuffisante.~~~~~~~~~~

Comme conclusion, il semble que la proposition  
de l'Université portant le rapport qui leur a été demandé  
sur l'organisation de l'Université, et sur son développement.  
On ne peut sans commettre une erreur se subordonner  
l'obtention d'un diplôme à la possession d'une  
bonne. Il faut être en mesure d'acquiescer. <sup>obtention</sup> ~~obtention~~  
C'est une condition de la vie sociale, et par la suite  
passant de l'Université, on crée l'Université  
de l'École Faculté de Sciences Économiques.

M. Wharrie pense que ce sont les exigences  
excessives des branches générales qui créent la  
confusion. Les études générales sont excellentes, et  
servent de résultats excellents en eux-mêmes,  
mais qui ont des répercussions fâcheuses sur  
les études sociales. M. Wharrie présente contre l'ensemble  
de la proposition d'histoire, et la difficulté de s'y  
prendre, la objection aux autres M. de l'École  
répond.

M. de l'École se voit hostile à la consti-  
tution d'une Section Économique ou ~~ou~~ d'une  
Faculté de Sciences Économiques. Il ne faut pas com-  
parer la Science qui régit la Science économique à  
la Science de l'homme en général.

En ce qui concerne les chiffres présentés par M.  
Wille, il rappelle que les examens étaient extrêmement  
faciles il y a 11 ans. - Si l'on ne peut discernier entre  
les branches de l'écrit et l'oral, et si l'on ne peut  
pas les autres de la proposition, on ne peut pas  
pas à entrer dans ces détails. - L'objet de la réforme  
est de proposer, c'est de proposer la création de

Le vote de l'examen <sup>quantitative</sup> satisfaisant ou non du patient  
général, et que le projet porte sur cette ou spé-  
cialité.

[illegible]

M. Nodding en avait fait pour le Bureau de  
act public. Pour donner à C. F. F. et à sa  
mère, et à C. F. F. soit de donner en même  
temps et les faire complètement rapport sur  
la question de l'opinion de la Commission sur la  
et est renvoyé.

Mr. Milford pres. sur la Seine pendant  
le tourment, et sur la question finale de la  
résurrection de la langue commune. celle de  
diffusion de l'écriture. Mr. H. de Villiers par  
L. F. Muller, au S. le 19 juin, a prés. l'aj.  
prof. de l'univers. de la Renaissance de l'écriture avec  
précision dans toutes les relations : L. F. Muller.

Mr. Neville ~~sent~~ sometimes dined with de-  
lusion, for it was not possible.

M. Bouvier reproche au ~~le~~ projet de profusion  
de Primaries Economiques. ~~Le~~ Il semble supposer que  
les candidats ont à répondre sur des cours. Lors  
qu'ils ont à répondre sur <sup>un programme</sup> ~~un sujet~~. Il en faut  
faire comprendre un plan d'étude et un programme  
d'examen. M. Bouvier rappelle l'écrit. D'ici  
quelques jours le ~~le~~ Délégué du Syndicat, se-  
runt, pourra être considéré comme ex-  
cellent et le premier pour l'examen, un  
qui présentera et fera droit au nom du prof.  
de Sciences Economiques sur tout Commerce.

No. 1. Degen observen per si. C. n. m. l.



Docteur Nicol.

Séance du 14 novembre 1907, à 2<sup>h</sup>, à l'Amphithéâtre de  
Lettres de l'Université de Genève. M. George Nicol  
sur Médecine ou l'état. Plume sur la céramique antique.  
Président M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents M. le Prof. Edouard Naville, de Genève,  
et M. Cartier, Secrétaire du Musée de la Ville de Genève, représentant  
de la commission et M. le Prof. Lutz, Naville, } B. Boursier  
Reber, Wharion } Oltmann, de Saussure  
Milhaud.

Après lecture de la thèse et de l'épithète, M. G.  
Nicol a présenté sa thèse et sa épithète à l'assemblée  
présentant par M. M. E. Naville, de Genève, Cartier,  
Lutz et Murat. M. G. Nicol est reçu docteur en  
Lettres de l'Université de Genève avec les notes :  
5 pour la thèse et 5 pour la soutenance.

Séance terminée à 4<sup>h</sup> 3/4

L. Sautier

*[Signature]*

Séance du Jeudi 21 novembre 1907, à 3<sup>h</sup> 1/2,  
Salle du Sénat.

Président M. le Prof. Duproix, Doyen

Présents M. le Prof. Wharion, Oltmann, B. Boursier,  
Murat, de Saussure, Ed. Naville, Nicol, Milhaud.

Déjà de M. Dumont.

M. le Doyen fait part : l'Faculté de Suisse M. Dumont, nommé  
auparavant l'Faculté avait démissionné la Société dans sa dernière séance.  
Il a adressé à la Faculté de M. Dumont la consolidation de l'  
Faculté.

Laboratoire de Phonétique

M. Bernard Boursier rapporte au nom de la Commission  
chargée d'examiner la question de la création d'un Laboratoire de  
Phonétique Expérimentale. Cette commission a reçu elle-même un  
rapport de M. François, Privat-Douat, sur sa mission à  
Paris, rapport complet par ses explications de vive voix. La Commission  
est arrivée aux conclusions suivantes : 1<sup>re</sup> Il n'y a pas lieu  
maintenant d'instituer un Laboratoire de Phonétique Expéri-  
mentale, pour que l'utilité pratique de l'institution ne se dégage  
pas encore avec une suffisante netteté et pour que nous  
ne disposons pas d'un homme qui est d'un homme suffi-  
samment autorisé dans ces recherches pour diri-  
ger un Laboratoire. Mais il conviendrait de faire

préparer une oration par l'achat de quelques appareils, achetés  
environ 2.500 fr. pourraient suffire. Il faudrait pré-  
voir toutefois en plus un petit crédit pour l'entretien  
de ces instruments. — M. François, qui travaille en  
conservant entièrement à ces études, serait heureux de  
faire fonctionner les ~~autres~~ appareils, d'installer les  
études à leur emploi, de l'écher d'en tirer des résul-  
tats nouveaux.

Approuvé par MM. de Saussure et Murat, la con-  
clusion de la Commission sont adoptées. Une demande  
en est faite, pour l'acquisition des appareils, à P. Buch-  
Aubergin.

Demander Falc.

M. de Saussure rapporte sur la thèse d'habilitation  
de M. Falc, ~~à~~ Première partie d'un travail général  
intitulé: Les livres de Sarrasine mis en strophes de  
Nidelingen. Contribution à l'étude de la littérature al-  
lemande et juive. allemande LXV<sup>e</sup> et LXVII<sup>e</sup> siècles.  
Cette première partie porte le titre d'Introduction Générale.  
M. de Saussure ne serait pas hostile à l'adop-  
tion de cette thèse d'habilitation en ce qui concerne le  
fond, mais au point de vue de la forme elle devrait  
être entièrement revue. M. Murat combat catégoriquement  
l'acceptation de ce travail comme thèse car il s'agit d'un recueil  
de renseignements ne présentant pas les caractères d'une  
thèse. Non seulement la forme est très défectueuse, mais  
le fond est tout à fait insuffisant. Il faut refuser  
l'impression.

~~Après un échange de vues auquel prennent part  
M. Falc, M. de Saussure, M. Murat, M. Buch-  
Aubergin, M. de Saussure, M. de Saussure, M. de Saussure,  
l'impression est refusée.~~

~~M. de Saussure formule une réserve en ce qui concerne  
la possibilité de faire accepter ce travail, et, en conséquence,  
il refuse en conséquence l'impression. Le comité  
serait toujours autorisé à faire imprimer le  
travail. Dans ce cas, comme cela a été, le Comité  
pourrait seulement ~~accepter~~ l'acceptation ~~pour~~  
~~la~~ que comme thèse d'habilitation il serait refusé.~~

M. de Saussure observe que puisqu'on ne peut pas  
sans que l'Introduction, nous ne pourrions

Doll



de cette publication, et sans qu'il ait eu connaissance. Le Texte même  
de l'histoire, qui n'a été présentée qu'à la Faculté.

La chaire d'histoire des lan-  
gues romanes.

M. le Doyen donna lecture d'une lettre du Département relative  
aux termes de l'arrêté appelant M. le Prof. Muret à la  
présider la session d'enseignement de l'Université de M. le  
Prof. Ritter. M. Muret a élevé une objection contre l'expression  
d'enseignement de l'"Histoire en deux langues", formant un  
correspondant par ~~un~~ au sens de premier de la Faculté. M.  
Muret développe la portée de son objection. Un échange de vues  
a lieu, auquel prennent part M. le Dr. Othmann, Seitz,  
Marsch, Baur, Baur, Niville. Il résulte que  
l'intention de la Faculté a bien été de confier à M.  
Muret l'ensemble de l'histoire de la langue française, à l'ex-  
clusion seulement de l'histoire externe de la langue. Sous  
cette seule réserve, est l'ensemble de l'histoire de la langue  
française qui vient reprendre sa place dans l'histoire  
de la langue romane, les limitations imposées par le programme  
de l'enseignement de M. le Prof. Ritter disparaissent elles-  
mêmes. Dans ce cas, M. Baur, Baur, Niville  
formulation suivante :

« La Faculté prie M. le Doyen de proposer au  
Département : 1<sup>re</sup> que conformément à la propo-  
sition l'explication des anciens textes français soit  
donnée rattachée à la chaire d'histoire de la langue  
romane ; 2<sup>de</sup> que l'arrêté relatif à la chaire d'his-  
toire de la langue française moderne mentionne  
dans ses considérants qu'il s'agit de l'histoire ex-  
terne de cette langue. »

Adopté à l'unanimité.

Revue de la langue  
et de la science sociale.

M. le Doyen critique la portée de la commission, notamment  
dans sa partie relative à l'histoire. Il est hostile à l'inscrip-  
tion au programme de la philosophie de l'histoire, insuffi-  
samment scientifique. On a même trop étroitement li-  
néar à la méthodologie et à la bibliographie historique,  
qu'il conviendrait d'éviter d'incorporer à l'étude  
concrète d'un objet, ~~plutôt~~ et non de constituer  
un enseignement abstrait et sériel. Il conclut  
en faveur du maintien du programme actuel,  
avec la modification suivante, en ce qui concerne  
l'histoire : le candidat choisira deux questions.



8  
 Tiens sans aucun <sup>8</sup> période indiquée au professeur,  
 et il tiens au sort une question parmi celles qu'il  
 aura choisies. Il devra indiquer son choix au com-  
 munément du semestre qui précède l'examen.

M. de Guise répond aux critiques de M. de Guise, et fait  
 ressortir l'importance de la part faite dans le projet à la  
 préparation historique. Il insiste particulièrement sur la philosophie  
 et l'histoire.

M. Balthus rappelle le but poursuivi par les professeurs  
 du Séminaire : assurer aux étudiants qui désirent se spécialiser  
 dans la sociologie ou l'économie la possibilité  
 d'être matriculés et faire à l'Université dans le semestre qui précède  
 approfondir.

M. Murat voit l'opportunité des propositions exigeant  
 formelles du deux côtés dans la direction suivante :

la première examen continuerait à assurer la culture  
 générale. Mais il pourrait être fait au bout d'une  
 année. L'économie politique ne serait exclue. Elle  
 se développerait, pour le second examen, sur 2 années.

Le 1<sup>er</sup> examen serait porté aussi sur les langues  
 étrangères (anglais, allemand).

L'histoire ou religion ne serait plus qu'une branche  
 d'option.

Le premier examen pourrait être fait au bout  
 d'une année, un intervalle minimum de 2 ans devant  
 le séparer du second. Ainsi les spécialités sociologiques  
 et économiques trouveraient le champ qu'elles recher-  
 chent.

M. Wharrie expose l'organisation <sup>de l'enseignement et des</sup>  
~~des examens~~  
 examens de Sciences Sociales dans plusieurs Universités  
 alliées. Les parties générales ne sont pas faites des  
 examens de Sciences Sociales.

M. Morand appuie le projet de M. Murat,  
 avec l'amendement suivant : on réduirait qu'il y ait  
 la spécialité qui comporterait le 1<sup>er</sup> examen pour  
 pouvoir être normalement faite au bout d'une  
 année.

M. Naville demande que l'on élève l'importance  
 du examen de Séminaire. Économie, comme moyen  
 de faire un bon travail au second examen.

Préliminaire.

2. Préliminaire de la séance.

M. Bouvier, président, a développé l'importance de la séance. Il a insisté sur l'importance de la séance et sur l'importance de la séance. Il a insisté sur l'importance de la séance et sur l'importance de la séance.

M. de Grand voudrait que la séance soit présidée par les professeurs d'histoire et de philosophie et qu'il y ait une séance.

La proposition est faite par le Président. Le Président a présenté la proposition et a demandé l'avis de l'assemblée.

M. Marteau demande qu'il soit entendu que si le Président donne l'ordre au Président, que qu'il n'est pas hostile au Président. La proposition est faite par le Président. La proposition est faite par le Président.

D. Préliminaire de la séance.

D. Préliminaire de la séance.

Il est décidé que la séance sera le 14 décembre à 2 h.

M. Stevenson Marshall demande l'ajournement de la séance. Il est décidé que la séance sera le 14 décembre à 2 h.

D. Préliminaire de la séance.

M. Dupont demande l'ajournement de la séance. Il est décidé que la séance sera le 14 décembre à 2 h.

D. Préliminaire de la séance.

M. George Le Piane demande l'ajournement de la séance. Il est décidé que la séance sera le 14 décembre à 2 h.

La séance sera le 14 décembre à 2 h.

La séance sera le 14 décembre à 2 h.

La séance sera le 14 décembre à 2 h.

Séance du jeudi 5 décembre à 4 h., Salle de la Faculté.

Président M. le Prof. Dupont, doyen.

Présents MM. A. Naville, Bonnet Bonnet, De Gue, Morand, Mueron, de Grand.

Examen préliminaire de français.

M. Marteau demande s'il pourra passer, en décembre, un examen préliminaire de français. La Faculté décide qu'il y aura un examen préliminaire de français.

Cours de M. Léal.

un. 5221100, et désigne comme membre du Jury M. H. le prof.

Warron de Sely et M. Juvénat.

M. Léal, <sup>professeur de sociologie à l'Université de Grèce</sup> demande à faire au semestre d'été 1908 un cours de sociologie criminelle comme privé - demand. La Faculté se borne à prendre acte, l'choix étant du droit.

Demande Casarisco.

M. Greg. Casarisco, licencié en droit à l'Université de Grèce et candidat à la licence de sciences politiques, demande à être dispensé de l'examen écrit du droit constitutionnel comparé. Refusé.

Demande Vamvakakis.

M. Vamvakakis, docteur en droit d'Athènes et candidat au doctorat de sociologie, demande l'équivalence de son doctorat en droit avec la licence et sciences sociales. Renvoyé à une commission composée de MM. de Grèce et de Grèce.

Les séjours pour les Philologues  
et L. Sall. Moynier.

MM. de Grèce, Naville et Warron sont confirmés dans leurs fonctions de séjours de la Faculté à la Commission chargée du choix et de l'achat de périodiques relatifs aux sciences sociales, en substitution de ceux de M. Moynier.

Les compétitions d'hiver.

Comme suite à une demande d'un étudiant, la Faculté exprime le vœu que M. le Docteur s'efforce d'obtenir de MM. les Professeurs que ses cours <sup>correspondent</sup> correspondent à la préparation d'un même examen n'ayant pas lieu à la même heure.

L. Exam. d'histoire de la langue  
romaine.

Lecteur est donné d'un projet d'arrêté du Comité d'Etat relatif à l'examen d'histoire de la langue romaine et conforme aux décisions prises par la Faculté à la session suivante. L'acte intention ~~intention~~ que l'expression d'histoire externe de la langue soit prise dans son sens général, et non dans le sens spécial qui lui donne M. Brunel à la langue enseignée à l'étranger.

Diplôme de licencié et re-  
vision de la licence en sciences  
sociales.

Lecteur est donné des Propositions de Licencié en Sciences Economiques annexes à l'acte.

A la suite d'un échange de vues auquel prennent part MM. A. Naville, B. Bonnier, de Grèce, Warron, de Grèce, Monnier et Melchior, le projet est renvoyé à une commission à laquelle prennent part MM. A. Naville, de Grèce, Bonnier, Warron, de Grèce et Melchior.

Leurs noms : 6 heures

Le Secrétaire

Lou Michel

Jan. No. 14 December 1907, 5-46; Lake Audubon or Thos. -  
Lutkenia or L. Thos. or Dr. to Valsimar Dionna

Particulars of Mr. & Mrs. DuPont, Doyers

Present members Prof. A. Narten, D. Green, Edward  
Novik, Percy, Olthoff, Mundt and M. Corten

административна и политическа власт и бискуп

Mr. Deane, obtained from L. H. J.  $9\frac{1}{2}$  hours to south-  
ness, 6.

M. Donna et admol

Le mardi 18 Janvier 1902, à 5h., s.e. d'Alger  
du Professeur /

Präsident u. Mr. C. Prof. Deppert, \*degen.

Parents Mr. & Mrs. Prof. Wever, de Gunt, Sitz, Nien  
Münster, Münster-Oberamte.

M. Morgan munda de l. l. l.  
munda de l. l. l.  
l. l. l. l. l. l. l.

Examen philologique et  
français.

Ca' Vassanelli

M. Leclercq informe l. Fautez que M. Bory de Saint-Vincent n'a pu accepter la fonction de l. Commis à raison de la loi sur le service Social. Il est remplacé par M. Moreau.

*A. l. incana* fr. communis et fungos. M. M. Martellus et R. R. R. R.

M. de Gisors rapporte au nom de la Commission chargée  
de l'examen de ce M. Vassilakos. La Commission admet  
l'inscription pour le baccalauréat et sciences sociales, en ce qui concerne  
le premier examen de baccalauréat, elle admet une question  
sur la physique <sup>générale</sup> et chimie du premier pro-  
gramme ~~mais il n'y a pas de détermination~~.

La Faculté s'exprime ainsi. «  
valable.

## L'histoire de religion

and L. Faull <sup>and in our favor</sup> ~~in favor of~~ ~~the~~ ~~renewal~~ ~~of~~  
Linnæus & introduction of Dr. L. Prof. Olin. ~~as~~ ~~common~~  
professor of history or religion.

Quasi relatif à l'enseignement et à  
M. Murat.

~~Le Grand Altier comme profane qui s'attache à l'école d'her.~~

faute de l'argent nécessaire, rempli par M. le Prof. Muret, l'exploration de ces anciens bords  
français. & c.

La Jénova o l. legum o maris

que les exsiccates sont de *S. prostratum* siccum et non  
de *S. vacuatum* de Pâquet, *S. Fumellii*, et de *S. Lescanum*.

Proposition de similitude d'été

M. de Gravelle Communion de  
révision de la loi de 1861

Nominations d'un délégué  
(chaire d'histoire externe et  
de langue française)

Doctor. Arnold Raymond

M. Plouffe

Demande Fleury

Le conseil a reçu un avis défavorable.  
M. Bonnet & la Faculté approuvent les propositions de similitude d'été.  
M. Bonnet ayant demandé à faire un cours sur les méthodes de journalisme moderne, la Faculté s'est réunie pour en discuter. Le sujet est l'histoire du journalisme.  
M. de Gravelle a pris la Faculté d'accepter la nomination de M. de Gravelle et de présenter de la communion de la révision de la loi de 1861 sur les sociétés, mention d'histoire politique. Le demandeur a motivé par les tâches multiples qui incombent à M. de Gravelle en ce moment. La Faculté a accepté.  
Le Doyen a demandé l'avis pour que M. de Gravelle conserve ses fonctions. Les deux commissions seront suspendues pendant quelques semaines, jusqu'à ce que M. de Gravelle puisse participer à la nomination.  
L'ordre du jour appelle la nomination d'un délégué à la commission chargée de proposer sur la chaire d'histoire externe et de langue française. Après discussion il est décidé, pour que la nomination de la Faculté puisse prendre connaissance de tous les candidats en présence, M. Fleury et M. Plouffe, qui ont la signature du délégué, aient leur dans une prochaine séance de la Faculté pour le lundi 27 janvier.  
M. A. Naville rapporte, au nom de la commission composée de MM. Gomb, Wherry et de la Faculté, sur la thèse de doctorat de M. Arnold Raymond intitulée : *Le roman et l'histoire*. Les membres de la commission ont apprécié dans le travail de qualité très sérieuse. Ils recommandent tout d'abord l'auteur le recevoir en sa qualité de la partie proprement historique de l'interprétation de la thèse. — Adopté.  
Une motion a été faite par M. Plouffe sur la nomination de la Faculté pour la nomination de M. Plouffe. M. Fleury, candidat à la chaire de philosophie, propose comme branches d'enseignement la psychologie. Adopté.  
Le conseil a accepté la nomination de M. Plouffe.

Séance du lundi 27 janvier 1908, à 4 heures  
Salle du Sénat.

Président M. le Prof. Duproix, doyen

Présents MM. A. Naville, de Saussure, Ottaviani, Murat,  
Lutz, Naville, Berron-Bonvin, Milhaud

Prix Hentsch.

Sont désignés comme membres du jury du Prix Hentsch  
MM. Berron-Bonvin, président, de Saussure et Tavan.

Prix Ader.

Sont d'autre part désignés par la Faculté au suffrage M. le  
Doyen, pour faire partie de la Commission du Prix Ader, MM.  
D. Gué, Lutz, Leplat-Farm et Devillard.

Demande de M. Albert Wharier

M. Albert Wharier, docteur en Droit, demande à faire pendant  
le semestre d'été 1908 un cours de droit devant ses étudiants.  
(Introduction à la Science du Financier, la créance publique et l'impôt).  
La Faculté a été favorable, non en raison du titre et  
de la personne de M. Albert Wharier, mais en raison du mérite spécial de  
sa thèse.

Revue de la philosophie de la  
science et de la culture

M. Murat soumet à la Faculté un projet de révision de la philo-  
sophie de la science et de la culture tendant à l'augmentation du nombre de la revue  
de français annuels. La question est renvoyée à une commission composée  
de MM. Murat, Ottaviani et Berron-Bonvin.

Demande de La Plana.

M. La Plana soumet à la Faculté la première partie de la  
philosophie de la science et de la culture. Cette première partie est en philosophie. Sur rapport  
favorable de M. Ottaviani, accepté.

Demande de Flury

M. Flury soumet sa thèse sur la science et la philosophie. M.  
le Doyen la recommande.

Départ de M. Alois Blondel

A l'occasion du départ de M. Alois Blondel M. le Doyen remercie  
M. Blondel pour les conclusions de la Faculté.

Demande de M. Dzallian

M. Minas Dzallian, de Constantinople, bachelier en arts, demande  
l'autorisation de passer la licence sans fréquenter l'Université. La  
Faculté a été favorable.

Séance levée à 6 heures

Le Secrétaire

Lepoint

Séance du jeudi 20 février 1908, à 6 heures, Salle du  
Sénat.

Président M. le Prof. Duproix, doyen.

Présents MM. de Cuvé, Retard, Wharier, de Givard, A. Naville,  
Winarsky, Berron-Bonvin, Milhaud

Chanc. extraordinaire M. Oltmann

Nominat. M. A. François

Doctorat honori causa

Doctorat Revue

Prop. Hentich

Doctorat Wittmer

Demande Sagugnan

Demande Kolincoff

Demande M<sup>me</sup> Sokoloff

Kolinkoff, Dufour-Brochu, Kalinkoff, Thuri Dufour-Brochu, et par M. Léopold Rochat, ami de M. L. Rochat, Dufour et Vassaradki.

Lectur. est fait d'actes du Conseil d'Etat confirmant M. le prof. Oltmann dans son enseignement extraordinaire d'histoire religieuse et nommant M. Alexis François à l. chanc. extraordinaire de l'hist. extérie. de français moderne.

M. de Gue, conformément à un vœu de l. Société d'hist. , propose à l. Faculté d'accorder le doctorat honori causa à M. Moïse Brigue, auteur d'un ouvrage intitulé Les filigranes, Dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600. Après exposé des motifs exceptionnels de cette œuvre par M. de Gue, Renaud et Waas, la faculté émet un avis favorable.

M. Reverdin demande à passer les épreuves de philosophie de son doctorat sans le permis de 15 au 22 mars. Accordé. Le 16 mars (le mardi) à 2 heures, examen écrit, et le jeudi à 2 heures, examen oral. L'examen éliminatoire de français aura lieu le samedi 14 à 3 heures. Sont désignés comme examinateurs M. de Girard, Lutz et Juvet. Jury de composition de M. Goud, Fleury et Naville, M. Goud substitué, en cas d'empêchement, remplacé par M. Wernli. (1)

Examen et remise de l'acte d'examen de M. Lutz, substitué, et de M. Bernard Boursin, relator de la commission spéciale. — M. Bernard Boursin assiste à la fin de la séance.

Pour le prix Hentich, l. Faculté désigne, sur la demande de M. de Saurin, M. Nicol : de plume.

M. Renaud rapporte, au nom d'une commission composée de M. de Renaud, Rottier, Bernard Boursin et du rapporteur, sur l. thèse de doctorat de M. Wittmer. L'imprimatur est accordée sur la proposition de la commission.

M. Sagugnan demande, en raison de son état de santé, à être autorisé à se présenter à la licence sans avoir pris une part active aux conférences prévues par le règlement. Refusé. Il sera admis à se présenter en juillet s'il a pris une part active aux conférences pendant le fin de la semaine et au semestre prochain.

M. R. Kolincoff, qui a fait une thèse à Sophia, en Russie et qui devra pendant les 2 semestres de l'année prochaine les cours de l'Université de Genève, demande à passer sa licence en juillet. Le candidat est reçu.

Sont acceptés les options proposées par M<sup>me</sup> Nadja Sokoloff, Kolinkoff, Dufour-Brochu, Kalinkoff, Thuri Dufour-Brochu, et par M. Léopold Rochat, ami de M. L. Rochat, Dufour et Vassaradki.

Dominique Schopoff

<sup>future professeur de droit (juillet 1908)</sup>  
M. Schopoff demande à être autorisé à se présenter à l'examen des sciences politiques en juillet 1909 ~~après~~ <sup>après</sup> avoir accompli un an de préparation en Belgique, où sa nomination d'ordonnateur l'appelle. Il souhaite prendre une part active aux travaux de l'Université pendant le semestre prochain. Refusé.

Séance du 7 mars 1907  
Le Directeur.

Dr. Miller

Séance du vendredi 6 mars 1907, à 6 heures, salle du Sénat  
Présidence de M. le Prof. Dapremont, Doyen.

Présents M. M. Dr. Naville, De Greef, Suty, Muret, Edmond Naville, Redard, Milham.

Sont inscrits comme candidats à l'examen des sciences sociales :

1<sup>er</sup> Examen :

M<sup>me</sup> Marie Kalinkoff

Options : ~~Libéralisme~~ <sup>Libéralisme</sup> ~~général~~, Classification des Sciences, Institutions du Moyen Age, Les religions de l'Inde, Les Perses et les Germains.

M. Maxstetter, William.

Options : Histoire de la Grèce et de Rome, - Classification des Sciences, - La Grèce et Rome, - Religions de l'Inde, Perses et Germains.

M. Ter-Hacopian

Options : Classification des Sciences, Institutions Politiques de la Grèce et de Rome, Histoire des Religions ; Première partie du programme.

2<sup>er</sup> Examen :

M<sup>me</sup> Sokoloff Nadia

(S'agit d'un examen réglementaire)

Options : Les monarchies constitutionnelles

M<sup>re</sup> Thérèse Dufour

Options : Le programme A -

Psychologie.

La philosophie de Droit.

Les différents rapports prévus par le règlement sont présentés, sauf en ce qui concerne le candidat M<sup>me</sup> Dufour, notamment pour la sociologie.



La table de examen proposée par M. le Doyen est adoptée.  
 M. Murat rapporte au nom de la Commission chargée de l'examen de la licence en lettres modernes, second examen, oral. Sur sa proposition, et conformément aux conclusions de la Commission, le texte suivant est adopté en remplacement de l'article 1<sup>er</sup> actuel :

1. Explication d'un texte français du Moyen-Âge.

2. Explication d'un texte français moderne.  
 Le n<sup>o</sup> 4 du règlement de 1907 et le note correspondante sont supprimés.

Aucune autre modification n'est faite pour les autres épreuves, sauf en ce qui concerne leur numéro d'ordre.

Sur la proposition de M. Murat, l'Assemblée adopte ensuite la disposition transitoire suivante :

« Les dispositions nouvelles contenues dans le règlement, touchant l'explication du texte français au second examen de la licence en lettres, orales en lettres Modernes, n'auront en vigueur qu'en 1909. Mais les candidats, qui ont formé la demande à la condition qu'ils seront admis à expliquer les auteurs du Moyen Âge prévus pour les examens de 1909. »

En outre il est décidé, en accord d'ailleurs avec une motion votée dans le sens du 8 octobre 1907, qu'en s'inscrivant les candidats devront produire une attestation écrite en français. Seuls sont ils ont suivi les conférences. Une disposition spéciale du règlement, dont le texte sera adopté à la prochaine séance attirera l'attention des étudiants sur ce point.

Leann leun : 7 heures  
 la fin.

Lord M...

Séance du mardi 10 mai 1907, à 6<sup>h</sup>, p. 47

Président M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents MM. A. Nicole, Mureau, de Coriol, Litz, et  
 Saurin, Michel.

L'union est provoquée par une difficulté relative  
à la candidature de M<sup>re</sup> Dufour. Brocher, qui ne  
suit pas à l'un ou l'autre, se fût-il en son  
log & réputation. En raison des hésitations permises  
par le texte du règlement, il est décidé par M<sup>re</sup> Dufour  
Brocher sera autorisé à se présenter, mais à titre  
exceptionnel et sans que son cas puisse constituer  
un précédent. Le texte du règlement sera précisé.

Séance du 21 mars 1908, à 11 heures, Salle 47

Président M. le Prof. Duproix, Doyen

Présents MM. Ed. Naville, Wuarin, Ad. Naville, Muret,  
Seitz, De Crecq, De Girard

M. le Doyen indique le résultat des récents examens et sciences  
sociales. Tous les candidats sont reçus, sauf un, à savoir :

2<sup>e</sup> Examen : M<sup>re</sup> Sokoloff

M<sup>re</sup> Dufour-Brocher

1<sup>er</sup> Examen : M<sup>re</sup> Karlinoff

M. Ter. Hachéan.

M. Henri Ravonin a passé aussi aux sciences l'examen  
pour le doctorat en philosophie.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Edgar L. Hewett  
tenant à obtenir le doctorat en sociologie moyennant cer-  
taines dispenses en raison de ses travaux. Il est directeur  
de l'institut archéologique des Etats Unis.

Partient MM. Ed. Naville, Wuarin, Ad. Naville, Muret,  
Seitz, de Crecq.

La Faculté décide de suspendre le candidat de tout  
examen préliminaire et veut le promouvoir vers s'il  
convient d'achever M. Hewett vers le Doctorat en  
sociologie ou vers le Doctorat en lettres.

Sont nommés jurés pour la soutenance de l'Thèse  
MM. Edouard Naville, Louis Wuarin et Eugène Pittard.

M. Katzaroff, assistant du laboratoire de psychologie,  
littérature à Fribourg et qui a fait 7 semestres  
à notre Université voudrait être suspendu de l'examen  
pour le Doctorat en philosophie.

Prend le parti M. Adrien Naville - le Suspendu  
est accordé.

Donner

M. Naville

M. Murat soumet une proposition de règlement de l'enseignement des lettres. « Les candidats seront en s'inscrivant déposer les certificats scolaires par les professeurs ». Cette proposition sera étendue au règlement de l'enseignement des sciences sociales. — Adopté.

M. Bonnier, recteur, rappelle le décret relatif au doctorat Briquet — le jeudi 26 mars, à 5 heures. M. D. Gran prendra la parole au nom de l'Université.

M. M. Esouard Naville et Nicol représenteront l'Université au Congrès International de Sciences historiques à Berlin.

La Section

P. M. L.

Séance du jeudi 26 mars 1908, à 5 heures  
Président à l'université : M. Raoul Briquet Secrétaire  
du faux docteur honoré de l'Université.

Assistent à cette séance, organisée par le Bureau du Sénat au nom de l'Université, M. M. Duproix, Doyen, et Bernard Bonnier, recteur, D. Gran et Sutz, avec les Facultés de lettres.

Prenant la parole le Recteur, M. D. Gran et M. R. Briquet. Séance terminée à 6 heures.

La Section

P. M. L.

Séance du 30 avril 1908

Président M. le Prof. Duproix, Doyen  
Présente M. M. Murat, François, Naville, D. Gran, Sutz,  
Bernard Bonnier, Michard.

M. Athanas Jaranoff, étudiant en sciences sociales, demande à être admis au 2<sup>e</sup> examen de l'enseignement des sciences sociales. Il sera admis en faisant la preuve d'être suffisamment pour l'histoire et l'économie politique générale, ou à condition de passer avec succès les examens correspondants.

M. A. Naville a accepté de remplacer M. Gours et de donner cours de l'histoire et de philosophie moderne.

Demande Jaranoff

M. Naville et M. Gours

M<sup>re</sup> Michaeloff

anglais et allemand. — Il ne fera pas son cours ordinaire de chimie.  
 direction de l'enseignement. — M. le Doyen remercie M. Michaeloff.

M<sup>re</sup> Michaeloff sera absent à la présentation de la  
 leçon et sera absent pendant la séance et en règle pour  
 la conférence d'économie politique.

M. Vassiloff

M. Vassiloff sera pour être immatriculé de presen-  
 ter au Collège pour le latin et l'allemand.

M<sup>re</sup> Stankevich  
 Certificat de l'Université  
 de Pétersbourg.

M<sup>re</sup> Tatarsz Stankevich obtient son immatriculation  
 le Certificat d'aptitude à l'enseignement en  
 français moderne et obtient par 4 candidats, sur  
 six qui se sont présentés, la somme

M<sup>re</sup> Schlüter, avec approbation complète;  
 Fröhlings, avec approbation  
 Howard, avec approbation,  
 Connell

Récompense de M. de Saussum  
 pour la Conférence de Phonétique

M. de Saussum sera remercié pendant la séance  
 d'être pour la Conférence de Phonétique par M. Schuchardt.  
 Les textes d'option présentés par M. Jones pour  
 la licence en lettres sont adoptés.

M. Jones

Le Secrétaire

*[Signature]*

Séance du 14 mai 1908, à 8 heures.

Président M. le Prof. Duproix, Doyen,

Présents MM. Bernard Bonnier, de Giras, Duproix,  
 Lutz, Borgiaud, Naville, François, Muret.

Discours de M. le Prof. Werthmann

M. le Doyen, à l'ouverture de la séance, rappelle la  
 triste circonstance qui vient de frapper la Faculté en la  
 personne de l'un de ses membres honoraires universellement  
 aimés et respectés, M. le Prof. Werthmann. — M. Lutz a  
 accompagné le discours de M. le Doyen des paroles qui ont été pronon-  
 cées sur la tombe de notre collègue disparu, et qui ont  
 si justement traduit les sentiments de la Faculté.

Don Alf. Martin

M. le Doyen informe la Faculté par M. le Prof. Alfred  
 Martin lui offre à la Faculté, pour sa bibliothèque, une  
 collection annuelle de lettres de M<sup>re</sup> de Saussum. Acceptation  
 unanime.

Discours de M. Borgiaud

M. Borgiaud, à la séance de clôture, a fait  
 pendant la séance d'être un cours sur l'histoire  
 constitutionnelle de la Suisse pour lequel il avait

Programmes du Semestre  
d'hiver.

M. Wilmet.

M. Karmen.

recherches sur

Prix Hentsch

Thés. Stéphane

Thés. Wittmer

Docteur Fritschhoff

Dominus Lichnerich

obtenir un congé. Il sera donc favorable au tris-  
fest du congé au semestre d'hiver prochain. — Accepté.

Lectures et Sem. des programmes du cours du semestre  
d'hiver.

L. sujet annoncé par M. Wilmet. semblent indiquer que  
son cours emprunterait sur le Semestre et le Enseignement  
de M. et Girard, M. le Docteur le prouve et le modifie afin  
d'être en harmonie.

M. Karmen ayant demandé à faire avec ses étudiants  
des recherches lors du Congrès de l'Université <sup>(sans archives, de)</sup> sur  
l'histoire économique de Genève, M. le Docteur lui fait  
observer que son titre ~~est~~ <sup>serait</sup> ~~pourrait~~ <sup>pourrait</sup> le dispenser de  
l'enseignement du Sem. d'hiver, qui lui a déjà conféré  
le titre de professeur. Soit on le qualifie par la  
philosophie et les recherches d'archives.

M. le Prof. B. Bouvier <sup>signé, à propos de</sup> ~~rapporte~~ <sup>sur le</sup> Concours Hentsch, que  
3 mémoires ont été déposés, "Les Têtes d'Alexandre Dumas d'après les  
journaux"; — Un "Cahier de Vers" et un "Recueil de Vers" imprimés.  
On s'est vu à l'un des mémoires, sur la proposition de M. B. Bou-  
vier, l. Faure de l'Académie au Concours, quoique imprimé,  
mais en même temps de prendre les dispositions nécessaires pour  
qu'à l'avenir les mémoires imprimés ne puissent pas être  
admis au Concours Hentsch. Une Commission composée de  
M. B. Bouvier et de M. Murat ~~déterminer~~ <sup>déterminer</sup> fera le  
règlement, d'accord avec la famille Hentsch, en vue de l'inscrip-  
tion sous le règlement du Prix d'une clause écartant les  
mémoires imprimés. — Dans un prochain sem. la Commission fera con-  
naître les résultats du Concours Hentsch pour 1908.

M. Murat demande la nomination d'une commission  
pour le lecture et la thèse de M. Stéphane, La noblesse lyonnaise  
d'aujourd'hui.

Il est décidé que la soutenance de la thèse de M. Wittmer  
aura lieu le 18 juin prochain, 14h. Les épreuves finales sont  
établies, sous réserve de modifications à introduire dans  
la forme.

~~La soutenance de la thèse de M. Fritschhoff (Souten-~~

Les épreuves du 15<sup>ème</sup> examen du Doctorat en philosophie  
et M. Fritschhoff auront lieu le samedi 20 juin à  
4 heures.

M. Lichnerich demande à faire un Repé-  
toire d'histoire et de philosophie. — Accepté.

## Professeurs honoraires

M. le Prof. Bonnus Bonnus défend une proposition relative à la création de professeurs honoraires, conformément à l'article 143 de la Loi sur l'Instruction Publique, ~~article ainsi conçu~~ cette proposition est ainsi formulée :

« Le Département de l'Instruction Publique peut, sur la prière favorable du bureau, autoriser les professeurs honoraires à faire des cours libres, dont le titre ne s'écarterait pas nécessairement de son service actuel, à condition qu'ils ne fassent pas concurrence aux cours ordinaires. Le produit de l'inscription à ces cours libres, dont le nombre serait utilement fixé pour un cours d'une heure par semaine, affecterait en entier aux professeurs ».

L'objet principal de la proposition est d'établir une liaison entre les hommes éminents dont l'œuvre littéraire ou scientifique honore Genève et l'Université.

M. Murat se demande s'il n'y aurait pas avantage à tenter d'atteindre ce but au moyen de l'institution de docteurs honoraires.

M. Borgeaud appuie la proposition. — M. Naville craint que l'avis ne soit pas favorablement accueilli par la Faculté de médecine en raison de sa susceptibilité.

L'avis de la Faculté sera renvoyé à une prochaine séance.

## Demande Winarsky

M. Winarsky demande la transformation de sa chaire en chaire ~~extraordinaire~~. La Faculté estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande pour le moment. M. Naville demande que la Faculté se fasse l'occasion de l'examen de la loi pour voir dans le sens d'une réglementation de la situation des professeurs extraordinaires.

L'avis Jaranoff est renvoyé, en raison de l'absence de M. De Gué, à la prochaine séance.

Séance terminée à 7 heures.

Le Président

P. Muret

Séance du 23 mai 1908, à 4 h., 25<sup>e</sup> Salle du Sénat.  
Président M. le Prof. Duproix  
Présents MM. B. Bonnus, Franconi, Rivaz, et Santarini.  
Naville, De Gué, De Gué, Winarsky, Ultramare, Mithras.

Annales - 128

Élection du Doyen

Élection du Secrétaire

M. von Ziegler

M. Karmann

Prix Hentsch.

Il est procédé à l'élection du doyen. Ob.  
tiennent

M. Dupont 7 voix

M. Saut 1 "

M. Warden 1 "

M. l. Prof. Dupont est élu doyen. Il exprime  
à l. Faculté ses remerciements.

Puis, est lue une lettre de M. Mithard,  
secrétaire, qui avertit les collègues, <sup>pour la</sup> ~~amplifier~~ <sup>d'intérêt</sup> ~~certains~~ <sup>certains</sup> ~~auront~~ <sup>auront</sup> en l. fin de voter pour  
lui, qu'il lui paraît impossible, en raison  
de travaux qu'il a entrepris, d'accepter d'être  
maréchal de la Faculté.

Après échange de vues, la Faculté donne  
les résultats suivants

M. Mithard 8 voix

M. de Girard 1 "

M. Mithard déclare démissionnaire au sujet de  
l. Faculté et accepte d'accepter d'accepter son vote.

M. l. Prof. B. Bommier, recteur, avertit  
l. Faculté par M. von Ziegler, l'ancien  
à l. l. de l'Université de Göttinge, a l'accepté  
son immatriculation à l'Université  
de Vienne. M. l. Prof. se retire.

Après lecture d'une lettre de M.  
Karmann, ~~acceptant~~ <sup>acceptant</sup> et après discussion,  
la Faculté a l'accepté à l'accepter à  
propos de la « *Recherches sur l'His-  
toire économique de Göttinge au 18<sup>e</sup>  
siècle* ».

M. B. Bommier rapporte sur le Prix  
Hentsch, au nom de la Commission  
composée de MM. Tarnow, Nicol  
et Bommier Bommier.

3 Académies seront attribuées :

1<sup>re</sup>, de 100 fr., au l. l. de Vienne

2<sup>e</sup>, de 75 fr., au l. l. de Göttinge  
3<sup>e</sup>, de 50 fr., au l. l. de Vienne.

A

Prof

Docteur Wittmer

M<sup>re</sup> Hentzelt

M. Jaramoff

Professeur honoraire

D<sup>me</sup>

Le 8<sup>e</sup>, et 25<sup>e</sup> ju<sup>n</sup>, en l'honneur de  
l'Orateur en Chaire.

Le docteur Wittmer a été  
nommé et élu. M. Wittmer a été  
 élu le 25<sup>e</sup> juin — c'est le 25<sup>e</sup> juin  
18

M<sup>re</sup> Martha Hentzelt, un D<sup>me</sup> de  
la classe de sciences politiques, est  
— a été élu M. le Docteur  
Rohlfing — a été élu M. le Docteur  
de Droit.

M. Jaramoff est auteur de  
chaque 2 périodes de l'His-  
toire — le 18<sup>e</sup> siècle et une  
période de l'histoire par M. Lutz.

Sur la question de professeur  
honoraire, M. le prof. B. Baurin  
ayant exposé que, notamment  
en raison de l'opposition de M.  
Faulstich-Möller, il pensait  
qu'il serait mieux de retirer  
la proposition, M. Faulstich-  
Möller, en l'état présent des  
choses, s'est retiré, et  
par là reprendre.

Si on lui a donné  
la position

Le 25<sup>e</sup> juin

Séance du jeudi 11 juin 1908,  
à 10 heures, Salle du Sénat,  
Président M. le Prof. Dupont, Secrétaire,  
Président M. de Girard, M. Naville, Lutz,  
François, Wiering, Rieder

Docteur Raymond.

M. Naville rapporte au nom de la  
commission composée de M. M. Gourd,  
Caillat, Wininsky, Ad. Naville sur  
l'avis de M. Raymond. Il conclut



Docteur Hewitt

en faveur de l'imprimatur. L. Faculté.  
accuse l'imprimatur.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre  
de la Commission chargée d'examiner la  
Thèse de M. Hewitt, commission com-  
posée de MM. Wharrie, St. Nicolas & Ca-  
pitan P. H. M. Hewitt n'offrant pas  
<sup>soutenir la Thèse</sup>  
apt. à ~~faire la thèse en français~~ en  
français, la Commission, en raison  
de la valeur exceptionnelle de la Thèse,  
soutient à la faculté les 2 propositions  
suivantes : 1<sup>re</sup> autoriser M. Hewitt  
à soutenir sa Thèse en anglais ; 2<sup>e</sup>  
ou bien, le dispenser de soutenir sa Thèse.  
Soutenir.

On discute d'abord sur la 1<sup>re</sup> pro-  
position. M. De Gisors s'oppose sur  
au moins les questions posées et  
posées au candidat en français. M.  
Milhaud combat le principe d'un  
soutien en une langue autre que la  
langue française, comme contraire  
au règlement. M. Neville estime que  
le règlement n'est pas aussi catégorique.  
M. Wharrie renvoie, en faveur d'un  
candidat d'une maîtrise rare, dont la  
Thèse sera l'apanage d'un sursis, le  
benefit d'un traitement exceptionnel,  
sur la sursis - mesure proposée par  
M. de Gisors.

La proposition de M. de Gisors est  
rejetée. M. Milhaud déclare  
s'abstenir.

Après discussion, la proposition  
est tendue à dispenser M. Hewitt de  
soutenir sa Thèse en français. M. de  
Gisors vote contre ; M. Milhaud s'ab-  
tient.

M. P. Dufour s'oppose à la  
proposition 1<sup>re</sup> examen de la Thèse et d.

Docteur Dufour

B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

Dimint. Calojero

Doct. + Varnakari!

La 1<sup>re</sup> séance a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet : Au  
M. Calogio a prés. l'ordre du jour. Les  
lectures. Les noms des membres  
de la Commission chargée de l'exa-  
men M. R. P. , Othman.  
et de Girard.

M. Vanniasakel Vermont -  
 pour son 1<sup>er</sup> examen de Solat. &  
 son 1<sup>er</sup> examen de juillet. Accordé

[illegible]

From Sec. 5 - Nov. 30  
to Boston

For Mrs. Thayer

Seana ar 20 jui 1908, doctorat  
Fietinghoff, Premier examen.

Président et M. le Prof. Dupron  
Présidents MM. Wuarin, de Girard,  
Naville, Seitz, Milhaud.

$M^m$  = Fortinghoff obtient 5 pour l'in-  
terrogation sociologie et 4 pour une  
explication sur texte économique.

Fin de l'examen, mardi 23 juin, 4  
La Faculté ~~donne~~ <sup>confère</sup> un <sup>diplôme</sup> ~~un~~ <sup>de</sup> ~~privé~~ <sup>privé</sup>  
favorable au renouvellement de  
M. Wieriansky dans ses fonctions  
de prof. extraordinaire et formation  
statistique pour une période de 3 ans.

M<sup>lle</sup> Valérie Tchevinskaja obtient  
d'être dispensée du 1<sup>er</sup> examen et l.  
licence ès sciences sociales si les cours  
universitaires, les formes et Moscou  
dont elle a le diplôme sont approu-  
vés par le St. Ek. et le St. Ek. d'Etat.  
M. Olszewicz, diplômé de l'École des  
Sciences Politiques devra faire connaître  
le diplôme qu'il possède.

Susan Lewis & Lewis  
 by subscription  
 L. M. Lewis



Cartier, melle, p. 13, 40, 138.

Cheney, p. 13, 40,

Congrès d'histoire, Rome, p. 13,

Combotteira, p. 17, 40, 98-124.

Congrès d'enseignement social, p. 17

Cartes murales, p. 18,

Chaires d'enseignement social, p. 18, 22, 28, 30, 34, 38, 40, 53, 57,

Classification des sciences, chaires p. 30,

Chomel, melle, 40,

Campbell. 111, 112

Cibaud. 113 114

Chretien melle 66.

Concours Heubach, p. 13, 16,

certificat d'aptitude, p. 38,

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Dickson, immatriculation, p. 1.

Drincane, licence, p. 2.

Dumont, doctorat, p. 7, 9, 12, 15, 30, 123

Debit, p. 34.

Dizien, p. 34, 95.

doyen, Election du, p. 54, 110, 136.

Deonna, licence, p. 60, 61, 74.

Dickinson 118 122

Demande d'immatriculation au pavement de clovis  
de l'Ecole de Commerce 131

Didier (prix. 130.

Dupont 98, 136.

Dufour - Verney 118.

doctorat, mode d'appréciation p. 1

doctorat merier, p. 1, 59,

doctorat Vidland, p. 2.

doctorat Soret, p. 3, 6, 9, 34, 56, 59, 67

doctorat soc. hon. causa. Moynier, p. 4, 5,

doctorat Dumont, p. 7, 9, 12, 15, 30, 123.

doctorat Blanc, p. 9.

doctorat Vellay, p. 10, 14.

doctorat Burnier, p. 15.

Doctorat Edgar Hewett 122. 127

Doctorat Madden 126, 127

Doctorat Theodore 129

Doctorat Chaudola 128.

Doctorat Nicolle 130.

Doctorat Nomada 131

Doctorat Julia Cartier 138.

Doctorat Milli 88. 96.

Doctorat Dizereus 95

Doctorat Wormer 115.

Hectorat Dubois 198

Doctorat Reynow 182, 187

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Economie polit. chaires. p. 14, 26, 35, 37,  
 Ecole Sup. d'Ag. Académ. p. 4.  
 Financ. p. 14, 30, 57,  
 Elkan, m. p. 34, 60,

Exemptions d'imposition. p. 13, 34, 40, 67, 70, 71, 92  
 95 99 111 115 117  
 131 132

Equivalence, p. 13, 14, 15,  
 112 114

95 111

E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

Ferricite, p. 14,

Favon, g. t. p. 46,

Faience 111

Ford.. 129

Finances et Statistique, p. 6, 35, 36,

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

gitar, de. p. 5, 6, 38,

goud, p. 10, 11, 17, 22,

giger 95

say 130

geographie, chate, p. 23, 26, 34, 36,

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z



Haller, monument. p. 8,

Hinker, p. 10.

Hentsch, caucous, p. 16,

Huntington. 76.

Hodge III

Helvett 127

Histoire économique, März. p. 24, 27, 35, 36,

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Johannistian 139

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Kipper-notowitz, p. 26,  
Koslovsky, p. 56, 61,  
Kocherscheidt 128 127  
Kazmin 130  
Kogau 100

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

licence litt. l'ère, l'autre, p. 3, 44, 46, 49.

Lutovskiy, p. 11, 13.

licence soc. p. 11, 13.

législation comparée, cours de M. Maillard, p. 11, 13.

licence litt. règlement, p. 15, 16, 17, 32, 44, 46, 49, 56.

législation industrielle, p. 23, 27.

Long, Mlle. p. 60, 62.

Linden, p. 77.

Loutharas 99, 100, 138.

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Mercier, cand. doctwat, p. 1,

Marti, p. 13, 34,

Meylan, p. 31, 40

Mognier G. p. 4, 5, 38, 40,

Möckly, Melle. p. 40,

Milchard, p. 38, 53, 57

Madsen 11/9 127.

Milli 11/4

Micorle 130

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Naselle, Edward prof. p. 9, 11, 44, 137-137

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

Altamira, P. p. 11, 13, 55 101 108

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

phonographie, p. 4,  
Pankhurst, p. 10,  
projections, apparat. p. 13,  
Polonska, melle. p. 22,  
Sasmanik, Mme p. 31, 40, 45,  
Sandelis, p. 59,  
Parton. p. 77. 81.

privat-docent Bally, p. 8,  
privat-docent Guboslavsky, p. 11,  
privat-docent Sasmanik, p. 31, 40, 45,  
privat-docent Kozlovsky, p. 56, 59,  
privat-docent de Mandach, p. 59,  
privat-docent & Reber 71

P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



O  
R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Richard, abb. p. 9.

Régents primaires, p. 22,

Rheinwald, p. 34,

Rosier, p. 39,

Reber. 68, 71, 72

Redard, 63, 72, 72, 120 - 121

Richter. <sup>122</sup> 133 134

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Sciences sociales, chaire, p. 5, 6, 22,  
Sonnidlin, demande doctorat, p. 7,

Steffen, p. 13, 40,

Savigny, p. 13, 40,

Sidler, p. 13,

Selleger, p. 14,

Segee, p. 38,

Seuthauer, p. 40,

Salliger 71. 72. 134 137

Smith 116

Séminaire fr. mot, p. 15,

Sociologie, chaire, p. 24,

Séminaire sciences soc. p. 25,

Secrétaire, élection du - p. 54

108.

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Journali, p. 15.

Tomesu 115

Theodoreco. 129. 129 130.

Tzuau<sup>13</sup> 138

T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

urgence, conversation d. p. 57

U  
V  
W  
X  
Y  
Z

Vedland, Robert. p. 2.  
Vellay, p. 10, 14.

V  
W  
X  
Y  
Z

Winias, Ky, p. 5, 6, 29,

Wesler, <sup>me</sup>p. 10, 30, 40, 74, 81

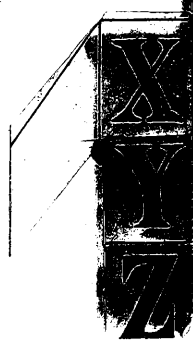
Wilmot, p. 13,

Weber, melle. p. 13,

Wagilewa, p. 34,

Werner 115

W  
X  
Y  
Z







Ziglin 116 117